

Image not found or type unknown



Arnaques alice avantages : 10.000 euros

Par **nawa**, le **23/11/2008** à **13:37**

j'ai reçu plusieurs lettres de la part d'alice avantages en me disant que j'avais gagné 10000euros!!!et toujours rien!!est ce qu'une action en justice est possible ?

Par **Tisuisse**, le **23/11/2008** à **18:06**

Pas de bonjour, pas de formule de politesse, pas de merci, j'ai bien envie de ne pas répondre. Vous en pensez quoi ?

Par **nawa**, le **23/11/2008** à **18:08**

excusez moi d'avoir oublié le bonjour et merci!!si vous ne voulez pas répondre c'est votre choix!!!!!!au revoir

Par **marguerite2A**, le **08/12/2008** à **17:04**

ALICE AVANTAGES

Bonjour,

Avant de porter d'écrire de tels commentaires peux tu LIRE, simplement LIRE correctement les courriers que tu as reçu de la société Alice Avantages ?

Tu as gagné un chèque achat et tu concours pour un chèque de 10.000 €uros !c'est un jeu

GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT. Le gagnant principal a été pré-tiré par un huissier de justice AVANT l'envoi des messages.
Tout est écrit clairement DANS LE REGLEMENT.

Par **nawa**, le **08/12/2008** à **20:09**

merci pour ta réponse mais je suis en master 2!Donc je sais lire des courriers!!J'ai montré les différents courriers à une avocate!!!bonne soirée

Par **ninanness**, le **11/12/2008** à **10:32**

Bonjour,

J'ai également reçu une lettre d'Alice avantages me disant que j'avais gagné 10.000E et qu'il fallait que je renvoi ma réponse sous 9jrs, chose que j'ai faite.

Je suis aller à la poste et j'ai renvoyer le tout en .collissimo : j'ai payer 21e.

Je vais leur écrire pour leur dire que si j'ai pas mon chèque, je porte plainte.

Pour les frais de justice, j'ai droit à l'aide juridictionnelle donc c pas un problème.

Faut pas les lacher...Ils ont pas le droit de faire ça surtout en ce moment où la vie est chère

Par **nawa**, le **30/12/2008** à **18:42**

merci pour votre réponse!!mais bon reconnaissez au moins que vous avez du acheter un certain nombre de leurs produits pour recevoir votre chèque!!!vous êtes bien chanceux donc félicitation!

Par **panguess**, le **06/01/2009** à **14:57**

Bonjour

Moi j'ai arrêté d'y croire. Non franchement il faut arrêté de jouer avec les gens, il faut arrêté d'y faire croire ceci qui va tout droit à l' arnaque. C'est fini la récréation !! Jsuis désolée mais surtout qu'en ce moment la vie n'est pas facile et quand on reçoit un courrier comme ça on se dit que peut-être qu'au dessus de nous on a une bonne étoile! Alors que c'est de la publicité mensongère !! Un délit !!!

J' aimerais bien en voir la preuve, ce qui en n'a pas d'ailleurs, ce chèque n'a jamais existé. Y'a des complices c'est même sûr! Sinon vous croyez qu'il y aurait autant de personnes qui en sont victimes sur autant de forums ??

Puis comment j'ai pu participé au pré-tirage au sort puisque je n'ai jamais renvoyé quoique ce

soit à cette entreprise. Ni même que je ne connaissais pas leur existence !!!!

Au jour d'aujourd'hui, j'éprouve de la colère, tout ce que je veux c'est qu'ils aillent en justice et qu'ils ne pourront plus exercer.

Je vous remercie de m' avoir lu et de ne plus commander en fait arrêté d'y croire quoi !!

A bientôt

Par **cindy**, le **19/01/2009** à **12:19**

bonjour,

Moi aussi je recois ces courrier, peut on les attaquer pour publicite mensongere.
merci, bonne journee.

Par **chris212121**, le **19/01/2009** à **14:29**

Bonjour. J'ai reçu ces mêmes lettres d'Alice avantages me designant comme unique ganant. Je me moque vraiment de cet argent, n'ayant jamais cru à la moindre possibilité de remporter leur pseudo prix. Mais dès la première lettre reçue, nous avons convenu avec mon avocat de jouer le jeu jusqu'au bout et de preparer de saisir le tribunal. Mon numero gagnant est le 443 930 ... ALF 63031.... Aujourd'hui nous avons donc saisi le tribunal et porté conjointement un signalement à la repression des fraudes. Après examen, la plainte est tout à fait recevable : leur reglement interieur n'est pas si bien bouclé (le terme "gagnant definitif" n'est pas du tout ambigu, le règlement pretendument déposé chez huissier n'est pas consultable et l'huissier n'existe pas non plus, les signatures sont des noms de plume.....etc etc)

Pour porter plainte, vous devez impérativement connaître le nom du gerant de la société Alice avantages : Jean LANDES, Alice avantages, 146 avenue sainte marguerite 06200 Nice.

Bon courage pour la procédure qui est onéreuse, alors mieux vaut comme moi avoir un membre de sa famille qui est avocat ou magistrat, ou alors vous regrouper entre vous.

Par **marguerite2A**, le **22/02/2009** à **10:39**

Une décision favorable pour la société Alice Avantages rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 5 février 2009 a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive

n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné la requérante aux dépens de l'instance.

Par **ludovicdu91_old**, le **04/03/2009** à **01:04**

Réponse au M. de ALICE AVANTAGES !!!!

Sachez monsieur, que c'est abominable de profiter des gens n'ayant pas ou peu de ressources, leurs demandant de prendre une commande pour avoir un chèque de 10.000.00 € rapidement. J'appelle ça en terme de loi, escroquerie, abus de confiance, publicité mensongère. Le fait de nous demander de faire une commande pour recevoir le chèque rapidement, ceci implique une obligation d'achat.. Vous vous cachez derrière des lois en fonction de votre règlement stupide. Si votre conscience n'est pas affecté, et vous arriverez à dormir la nuit, c'est que le fait de gagner de l'argent en mettant des familles en périle ne vous dérange pas.. C'est pourri de réagir ainsi.. Je connais une famille qui n'avait pas beaucoup d'argent, on dépensé pour passer chez vous deux commandes, en espérant recevoir le cheque de 10.000.00, il était tellement persuadé de recevoir ce chèque, qu'il se disait que ce n'était pas grave de dépensé l'argent du Noel de leurs petits, ensuite la mère de cette famille s'est éfondrée lorsqu'elle a appris, qu'elle ne serait jamais, l'heureuse élu que prétendait ALICE AVANTAGES..

Je dis bravo à ALICE AVANTAGES de démunir toutes ces familles, sans aucun scrupule.. Bravo ALICE CONTINUER à prendre l'argent des gens sans moyens.

Pour ma part, je n'ai plus de travail car j'étais en vacances et j'ai dépensé une partie de l'argent qui me servait pour acheter de l'essence, et vous devinez quoi ? Et ben en dépensant cet argent pour alicé avantages, je me disais aussi que je pourrais recevoir rapidement mon cheque de 10.000.00€ puisque j'étais le gagnant officiel. Et rien au bout de 48 h comme me l'avait promis alicé avantages. Au bout du compte, je n'avais plus d'argent pour mettre de l'essence, donc, j'ai perdu mon emploi car je ne pouvais plus me rendre au travail.. Qu'est ce que l'on dit à ALICE AVANTAGES ? Merci lol..

Franchement, c'est pourrit de faire ça.. Et maintenant, cela fait deux mois que je suis au chômage avec 2 enfants et une femme qui ne travaille pas qui sont sous mon toit, nous pouvons plus payés le loyer et plus rien, on mange maintenant et ça, grace à ALICE, au resto du coeur, pour qu'ALICE se fasse engraisser par des misereux comme moi.. Nous allons probablement, être dans l'obligation de quitter notre appartement pour vivre dehors avec nos enfants à cause d'un malheureux chèque de 10.000.00€ que l'on a jamais eu..

Monsieur ALICE AVANTAGES, si cela ne vous fait rien, alors je pense que vous êtes l'un des personnes les moins scrupuleux que dieu à pu crééé.. Il n'existe aucun mot pour califié ceci..

Merci encore et bonne route...

Ma route s'arrête bientôt..

J'espère pour vous M. ALICE que personne ne se suicidera car nous, on en ait pas loin..

Par **tatajess**, le **20/04/2009** à **12:27**

bonjour moi aussi j'ai reçu 5 courrier comme quoi je suis la gagnante du chèque de 10.000.00e et comme une imbéciles j'y croyez grave et j'ai commander des produit a chaque courrier quesque je peut faire !!???? merci a vous si jamais vous pouvez me mettre la puce a l'oreille

Par **margot33**, le **07/08/2009** à **15:32**

moi aussi je suis l'unique gagnante mais le jeu se terminant en 2010, forcément qu'il ne vont pas donner le cheque maintenant, alors il est évident que c'est une arnaque. Moi je leur renvoie le bon de commande dans leur enveloppe sans timbre . Ainsi la poste leur retourne en leur demandant de payer le transport, mais comme ils doivent refuser c'est la poste qui est perdante. Je me dis que c'est bien fait car pour moi la poste est en partie complice. Faites comme moi retournez le courrier sans timbre.
margot

Par **lionel79**, le **28/09/2009** à **14:16**

Bonjour,j'en suis a 12 lettres ,de gain (10.000) euro,j'ai commandé début juillet,et pas de réponse,début aout,mon chèque de 70 euro encaisser de suite,il y a 15 jours j'ai demandé l'annulation,et le remboursement,je viens a l'instant,de les appeller,il m'no dit que chèque etait parti le 17/09/09 ,noue sommes le 28/09,toujours rien,je vais attendre ,encore 2 jours,et je ferais une mise en demeure.Un conseil,ne commander pas sur se site,se sont des ESCROC, ATTENTION A VOUS IL HABITE DANS UN SIMPLE HLM 146 AVENUE SAINTE MARGUERITE 06200 NICE A EVITER? SE SONT des voleurs,

ATTENTION ESCROQUERIE lionel.konter@orange.fr je mais mon adresse,je n'ai pas peur,et je pense qu'il faudra se reunir,pour etre entendu,sur leur site il marque avec grand plaisir qu'il gagne tout leurs procès,SCANDALEUX?et surtout sur deux. Il faut défendre seux qui ont cru a ESCROQUERIE; a bientôt j'ai garder les courriers,ma commande,ou je devait recevoir un chèque,faite en autant,car sur leur site,personne na jamais réclamé sont chèque BIZARRE?

Par **sandy2903**, le **29/09/2009** à **11:55**

salut.

Ecoute moi aussi j'ai reçu des lettres et franchement j'ai trop les boules car je me suis aussi fait arnaqué comme toi mais on ne fait pas arnaqué il faut tout simplement lire le règlement bien stipulé.

Si sur ta lettre tu n'es que le "GAGNANT" alors tu n'as pas gagné le grand prix de 10.000 euros tu ne reçois que des lots de consolation c'est bel et bien écrit. Si tu as gagné le prix de 10.000 c'est alors écrit "UNIQUE GAGNANT" lit le Règlement et compare avec les lettres tu verras.

Ce sont de grands malins car le 10.000 et en tout grand et blabla tu connais la suite. C'est pour ça si tu les emmènes au tribunal tu ne gagneras pas car il y a un règlement. Pleure un bon coup et dis-toi que ce sera la prochaine fois lol!!!!

Les lots de consolation c'est des réductions je crois.
salut .

Par **lionel79**, le **29/09/2009** à **15:00**

Bonjour d'accord avec toi, mais moi ses les commandes, que je suis outré, début juillet, rien remboursement rien, là je pense que, ses de l'abus de confiance, si ce n'est du vol, de toute façon, se sont des escrocs,,, pas une lettre d'excuse au bout de 4 mois et toujours pas de remboursement (70.00 euro)

Lionel.konter

Par **Nathalie**, le **15/10/2009** à **14:25**

Bonjour à tou,

Je viens de vous lire et je suis dans le même cas que vous. Le mois dernier j'ai reçu un courrier comme quoi j'ai gagné un chèque de 10000 euro, et là aujourd'hui je viens de recevoir un autre courrier où je dois aussi passer une commande comme la première pour avoir enfin mon chèque de 10000 euro.

En vue de ce que j'ai lu ici je vais montrer ça à mon conjoint car j'avais tout préparé pour une autre commande et là franchement je ne l'enverrai pas.

Et oui il faudra faire quelque chose afin que cette personne qui nous escroque soit traînée en justice une bonne fois pour toute,

A bientôt !!!

Par **dadoude**, le **26/10/2009** à **22:02**

bonjour à vous,

voilà j'ai également reçu ce courrier et il est vrai que j'ai cru être de le besoin seul avec mon enfant et sans boulot je suis tombé dans le panneau!!! je suis vraiment désolé de cette lettre à l'air tellement vraie et conforme!! je pense avoir une idée pour éviter que cela continue et peut-être

obtenir gain de cause pout abu de confiance c' est lémission sans aucun doute nous somme tellement nombreux ormi se forum a avoir été victime de cette arnac qui et partan? mon tel 0675002250 nous pourion écrire a cette émission leur envoyé nos photocopie de tous nos courié reçu et la chose très importante cé que on se sen tous arnaqué !!! leur courier et sans scruplule!! dite moi ske vs en pensé bye

Par **catherine**, le **15/11/2009** à **21:40**

Bonjour ,

Je viens également de recevoir 2 courriers à 8 jours d'intervalle m'annonçant que je suis la gagnante définitive sans condition restrictive d'un chèque de 10 000 euros.

J'ai renvoyé le formulaire sans passer de commande .

Quelqu'un a-t-il déjà réellement encaissé ces 10 000 euros ?

Je veux bien déposer une plainte collective car ceci est inadmissible !
vous pouvez me recontacter ,

bonne soirée

Catherine

Par **mlk du 81**, le **30/11/2009** à **14:00**

je vous écris car il faut faire très attention quand vous portez plainte contre Alice Avantages sa peut vous retourner contre vous car il gagne toujours par rapport à leur règlement aléa et ses toujours les plaignants qui doivent payer des dommages et intérêt

Par **sophie**, le **07/12/2009** à **10:06**

bonjour à tous,

comme je viens de vous lire on est tous dans le même problème et je pense qu'on devrait faire l'émission sans aucun doute comme ça suggère Adoude ou les envoyer aux tribunaux pour escroquerie et en demandant compensation

bonne journée

Par **sand**, le **07/12/2009** à **16:59**

bonjour

j'ai reçu plusieurs courriers en disant que j'avais gagné 10 000 euros et que j'ai renvoyé avec une commande pour que je sois prioritaire et que je le recevrais sous 48h croyez-vous que c'est vrai ou c'est juste pour que les gens passent des commandes si c'est le cas je trouve ça

lamentable de faire croire au gens qu'il sont gagner.merci.

Par **fatia29**, le **08/12/2009 à 06:07**

bonjour,moi aussi j ai états contacter par cette societer alice avantages depuis janvier 2009,j aurais etait tirer au sort et je serais la grande gagnante de se jeu sois dis-on!!!et je devrais recevoir un cheque d une valeur de 10000 euros que je devrais recevoir d ici 48h;alors je joue le jeu,on respectent les closes du réglemant,car se réglemant je les lues et relues au moins une dizaine de fois,et j ai remarquée a chaque courrier que je reçoie d alice avantage les closes du réglemant son changeantes,et au jours d aujourd hui j ai reçue un courrier pour ne pas changer;dossier allocation,chèque allocation,garantie distinctes d envoi de prix mis en jeu;et la il m affirme que je suis la grande gagnante encore une fois!!!j attend leurs fameux chèque avec grande impatience;et si je ne reçoie rien dans les jours qui suivent,je vais aller me renseigner auprés du droit a la consomation,et je voudrais savoir si il y a quelqu un qui pourrais me dire si il a enttendut parler de propre et pratique centrale d achat sa fait parti du jeu alice?car j ai reçue des courriers de chez eux qui me disais la meme chose qu alice que j états leurs grande gagnante et que si je voulais recevoir mon chèque qu il fallait que je fasse une commande pour pouvoir le recevoir et ces se que j ai fais,mais la parcontre j attends toujours ma commande qui n arrive pas!!!Je viens tous juste de mettre internet,et ces par hasard que je suis tomber sur le site alice arnaque,et quand je voie tous les gens qui se font avoir avec cette sociétéer et moi avec

Par **fatia29**, le **08/12/2009 à 06:59**

Jme revoila,je pense que si ont portes une plaintes collectivent et qu ont les traduits en justice pour abus de confiance et qu en plus ils nous poussent a la consommations pour sois dis-on qu ont puissent recevoir notre chèque de 10000 euros,je pense qu ont n auraient une chance de gagner,et de demander des dommages et intérrrets;La force de cet sociétéer ces d avoirs des avocats assez corriasse et que nous tous seul on ne peut rien contre eux!se sont les requins et nous les appats!!!et ben les appats ils ont n en marrent de se faire avoir sans rien dire et 1,00euros c est 1,00euros durement gagner et c est vrai que de nos jours quand on reçoie un courrier disent qu on na gagnée dix millles euros et ben on s imagine beaucoup de choses qu on va faire AVEC!!!ont devraient descendre cette sociétéer qui a déjas fais trop de victmes au niveau moral;si vous voulez me donner vos suggestions vous ete les bienvenus et voir si ont se réunnient tous seus qui voudraient portés plainte contre alice avantages et ben trouvent une solutiont tous ensembles,je penses qu il y en na une???avoir meme pourquoi pas a contacter sans aucun doute?a BIENTOT J ESPERE!!! Je viens de voire que cette sociétéer serait installer dans un immeuble,si ces le cas,dite moi comment ils font pour gagner a tous leurs procès???moi je dis qu il faut les stopper une bonne fois pour toutte;L UNION FAIS LA FORCE!!!

Par **sand**, le **08/12/2009 à 10:12**

bonjour

moi aussi j'ai reçu le document pour le chèque allocataire je les renvoyer hier avec une commande on verra bien si c'est vrai ou pas, même pour recevoir une commande il faut attendre plus 1 mois pour la recevoir. Des gens qui font espérer des personnes qui ont du mal à s'en sortir financièrement, j'espère que la malchance se retournera contre eux.
Bonne journée.

Par **sand**, le **09/12/2009** à **10:02**

bonjour

j'ai reçu un notre jeu identique à Alice avantage c'est la même adresse c'est propre et pratique c'est le même jeu soit disant on a gagné 10 000 euros ce sont les mêmes règles. quelqu'un a-t-il déjà reçu ce jeu, surtout ne commander rien car vous auriez jamais votre commande, moi j'ai passé une commande il y a plus de 6 mois et toujours rien même en téléphonant, bonne journée.

Par **minilowe**, le **11/12/2009** à **15:48**

bonjour, moi aussi j'ai reçu des tas de courriers "vous le gagnant, vous avez gagné 10000 euros!! et pour recevoir votre chèque, il faut obligatoirement commander. C'est un peu du foutage de gueule là!!! j'ai attendu près de 2 mois pour ma commande et toujours pas de chèque!!! pourtant j'y crois, que faire? Ça me monte à la tête!!! avec la crise c'est un peu normal!! de s'attendre à une bonne nouvelle et voilà... je ne sais pas quoi faire?

Par **fatia292**, le **17/12/2009** à **16:47**

je réponds à ta question, oui c'est une grosse arnaque propre et pratique c'en fait Alice avantage ces la même société; de plus que je viens d'avoir mon relevé bancaire et ils ont prélevé pas mal de sommes d'argent sur mon compte en banque sans que je reçoive aucune commande; là je trouve que c'est de l'abus et il est grand tant que cette société paie et par la même occasion mette la clé sous la porte et faire une plainte collective il y a que comme ça quand pourrais se faire entendre par la justice, il y a que l'union qui fait la force; je mets mon site pour celui qui veut se lier à moi; tasse29@hotmail.fr; ensemble trouvent une solution, et agissent! contre cette société malhonnête;

Par **chaibi**, le **25/12/2009** à **19:43**

bonjour, j'ai reçu plusieurs lettres d'Alice avantage on me disant que j'ai gagné 10000€ j'ai suivi toutes les procédures c'est à dire faire les commandes j'envoie deux commandes est toujours rien est me renvoie un autre courrier on me disant de faire une autre commande est que je recevrais mon chèque en 48h ils ont déjà encaissé un chèque sans que je reçoie ma commande ni le chèque j'aimerais savoir si je faisais une autre commande est de laisser les chèques soit encaisser puis porter plainte pour arcelement pour une arnaque répondre moi

vite si vous plais je suis une personne seul avec deux enfants avec 599e de ressources je pensser que c'étais vraiment sérieux pour payer mes dettes est mes factures.dans l'attente d'une reponse veuillez agréés mes salutations

Par **nerferfifi**, le **29/12/2009** à **11:51**

Bonjour a toutes et a tous
après lecture de vos messages, je vois que la misère du monde n'atteint pas certains.
en date du 19decembre 2009 j'ai reçu moi aussi une lettres me disant que j'étais je cite
" Mme CASTRO vous êtes l'unique personne habilitée a réclamer, grâce a votre n° personnel
446 905 200, l'unique chèque bancaire de 10.000,00 euros"
je vais donc des aujourd'hui prendre contact avec un avocat et vous tiens au courant.
a bientôt

Par **djenly**, le **02/01/2010** à **15:53**

bonjour,moi aussi je suis une de ces victimes,comme vous j'y ai cru a ce cheque de 10000 EUROS je suis vraiment bete en plus g passer une commande dont je nai toujours pa de nouvelles merci de me tenir au courant pour les demarches que vous faites . A+

Par **helalex**, le **21/01/2010** à **04:02**

Moi aussi j'ai reçu depuis le mois d'octobre plusieurs courriers d'alice avantages me déclarant que je suis l'heureuse gagnante de la somme de 10000 euros.
Etant intéressée par un de leur produits, j'ai donc passé commande en fin novembre, je n'ai toujours pas reçu le produit mais mon chèque a été encaissé le 22/12/09. A ce jour, je n'ai pas de nouvelle de ma commande mais j'ai déjà reçu en l'espace d'une semaine 3 courriers me disant que j'ai gagné. je suis heureuse de pouvoir dénoncer avec cette anarque à grande échelle.
C'est malheureux.
Merci pour vos témoignages.

Par **karine56**, le **26/01/2010** à **10:06**

bonjour,
je vois que je ne suis pas la seule à m'être faite avoir. Il y a plusieurs mois j'ai moi aussi reçu de la Plublicité Alice avantage et j'ai comme vous tous répondu au concours, au départ je n'ai pas commandé, je répondais simplement sous enveloppes simples et non pas avec l'enveloppe jointe pour les commandes je ne commandais donc rien, plus je répondais au jeux concours et plus les publicités envahissaient ma boîte au lettre ces dernier temps je reçois toujours leurs courriers tout les 3 ou 4 jours c'est dingue du harcèlement pur et simple!!! Mais comme vous tous j'ai fini par passer une commande il y a environ 3 semaines et là!!!

Problème je dirais même gros problèmes!!! J'ai eu ce mois ci de gros soucis d'argent et mon chèque qui est le seul que j'ai effectué pour passer cette commande a été rejeté je dois donc le récupérer ou alicé avantage doit le représenter avant le 25 mars 2010 ou nous serons mon mari et moi même interdit d'émettre des chèques pendant 5ans tout ça à cause d'une entreprise qui comme vous le dites si bien profite du malheur ou de la détresse des gens. Ils deviennent si persuasifs et insistants que finalement ils obtiennent des commandes par ce biais! J'ai donc allumé mon ordinateur après avoir reçu ce matin un recommandé de ma banque me signalant ce rejet et la je me suis rendu sur le site Alice avantage j'ai recherché leur numéro de téléphone et surprise il n'y a pas de conseillère qui vous réponds en direct, pas évident dans ce cas d'expliquer mon problème de chèque sans provisions, le répondeur que j'ai eu me demandait de laisser mes coordonnées téléphonique et mon nom de famille que je devais épeler et qu'ils me rappelleront sous 24 h00 attend de voir mais j'ai de gros doutes sur le fait qu'il me rappelle un jours (je précise que ce numéro est uniquement pour passer commande ou pour le règlement du jeux pas pour se plaindre ou faire une réclamation évidemment!!!lolol) j'espère qu'ils vont me recontacter sinon je ne sais pas comment va tourner ma situation se qui me met le plus en colère c'est le fait qu'en plus je n'ai fait que ce chèque ce mois ci et que à cause de ça ma situation risque d'être très très difficile pendant 5ans à cause de ce chèque en plus je n'ai fait cette commande que pour valider ce concours d'après eux!! Pour un produit que je n'avais absolument pas besoin une personne disait qu'il fallait arrêter d'être idiot et de se faire avoir avec ces concours je suis désolée de lui répondre que dans la vie il y a beaucoup de pièges et que effectivement en ce moment vu la conjoncture les gens essaye de trouver des moyens pour se faire de l'argent sa a été mon cas je n'en suis pas très fière mais c'est malheureusement trop tard (à l'avenir je serais plus méfiante!) et je voulais dire au monsieur qui est vraiment dans une situation de précarité quand je le lis je me dis que moi ce n'est rien de ne surtout pas faire de bêtises car son discours était très inquiétant Alice avantage n'en vaut pas le coup pensez à vos enfants monsieur en tout cas moi du coup je ne sais pas si je vais me sortir de cette situation avec ce chèque que puis-je faire si Alice avantage ne le représente pas ou si il ne me le renvoi pas au plus vite merci de me répondre HEEEEEEEEEE bien j'avais beaucoup de choses à dire lolololol la colère certainement . Merci d'avance pour la réponse à ma question .

Par **maria**, le **27/01/2010** à **00:16**

martinique
le:26/01/2010
bonjour,

je suis de la martinique je me suis fais arnaquer aussi,de 121€ et de 3colis que j'attends ce son des gens sens coeur .Je ne sais crois dire tellement je suis énervé et surtout je suis sens emploi.

Par **babou**, le **29/01/2010** à **13:33**

coucou c'est la première fois que discute sur un forum, ma tout' première. Moi je viens de l'Ile de la Réunion, et moi aussi je suis entrain de recevoir plein de courrier 'Alice avantage pour un soit diant chèque de 10000 euro que j'aurai gagné

p.s. : j'ai déjà envoyé le 1er courrier avec une commande que je n'ai jamais reçu jusqu'à maintenant (ça va faire quelque semaines)

Par **pompier972**, le **11/02/2010** à **20:58**

Bonjour à tous,

En fait, si vous lisez bien le règlement qui est joint dans chaque enveloppe que vous avez reçu, vous constaterez qu'il est bien dit que c'est un jeu soumis à "aléa"!

Cette même mention est portée sur l'enveloppe.

De même, il est expliqué que plusieurs personnes sont susceptibles de recevoir ce genre d'enveloppe et ayant comme titre différentes appellations comme: "gagnant" ou "unique gagnant" ou "grand gagnant", etc...!

Il est dit aussi que le vrai et unique gagnant serait contacté par lettre recommandée pour lui signifier qu'il a réellement gagné et que cette personne à partir de la date de présentation du recommandé avait un certain délai pour réclamer son dû. Sinon qu'il serait remis en jeu.

Un conseil, avant d'intenter une quelconque action en justice même collective, prenez le temps de bien lire le règlement du jeu.

Par contre, moi j'ai reçu dernièrement une enveloppe confidentielle d'Alice provenant de sa direction financière. Sur le courrier, il est bien marqué que le courrier en question n'est pas un jeu.

Autre chose quand certains ont passé commande, ils ont choisi un seul produit où il y a une étoile.

Quand il y a une étoile, il est bien dit que tous les produits avec étoile sont vendus en lot avec un produit bien-être et santé.

Donc pensez à bien lire avant de jouer ou de passer commande. Lisez tout ce qui est écrit en tout petit caractère surtout!

Sur tous les courriers reçus, vérifiez bien qu'il est porté que c'est un jeu qui est soumis à "aléa"!

Je n'ai pas de bac +4 comme certains qui crient haut et fort avoir une maîtrise mais il faut bien lire avant de dire n'importe quoi et de faire n'importe quoi.

Avant de lancer une procédure relisez tous le règlement joint à vos courriers.

A bientôt

Par **Marion2**, le **11/02/2010** à **21:05**

Bonsoir pompier972,

A plusieurs reprises, il a été dit ce qu'il en était... J'ai même conseillé une fois de faire, comme moi je fais lorsque je reçois ce genre de documents... direction poubelle....

A priori, ces personnes ne veulent rien savoir. J'ai abandonné depuis longtemps de répondre à leurs messages.

Bonne soirée à vous.

Par **pompier972**, le **11/02/2010 à 21:31**

Alice ne vous a pas arnaqué. Cette entreprise a juste su exploiter la faiblesse de l'homme qui bien souvent est trop pressé et n'approfondit pas la lecture des règlements des jeux.

Relisez vos règlements avant de vous lancer dans des procédures en justice qui vous empêcheront de dormir.

Je sais de quoi je parle. Car j'ai à aujourd'hui 3 procédures en justice mais pour une vraie arnaque dont j'ai été victime en 2007. Rien à voir avec le jeu Alice.

J'ai pour le moment eu gain de cause sur une affaire. Les 2 autres sont en cours toujours.

Vous voulez aller en justice parce que vous avez interprété les choses comme vous en aviez envie.

Vous aviez tous envie de rêver avec ces fameux 10.000 euros!

Vous avez passé commande, maintenant pour ceux qui n'ont pas reçu leur commande, chercher plutôt à savoir pourquoi vous n'avez pas encore reçu vos commandes.

Et là encore, il faut faire attention aux petits caractères et où il faut commander au moins 2 produits!!

Réfléchissez à deux fois pour l'action en justice. C'est aussi un peu vous gâcher l'existence.

En tout cas, merci à toi Marion 2 et à bientôt

Bien le bonsoir de la Martinique.

Par **Marion2**, le **11/02/2010 à 23:33**

Tu me fais envie en me parlant de Martinique, il fait tellement froid en France actuellement..

Bonne fin de soirée pompier972

Par **pompier972**, le **11/02/2010 à 23:48**

Marion 2,

Tu sais en Martinique, c'est la bonne période si tu veux venir. C'est le carnaval!!

Il est vrai que les agences de voyage vendent souvent cette destination sous la carte postale du soleil et de la mer mais il n'y a pas que ça. Il y a tout ce qui va avec.

Il est vrai que nous sommes souvent confrontés aux conflits sociaux en raison de prix assez élevés et de salaires pas tout à fait appropriés mais il y a tout pleins de choses à découvrir et même la possibilité de visiter aussi les îles voisines afin de voir les différences de culture.

Si un jour ça te dit, n'hésite pas. Comme je dis bien souvent, il y a que le fait de voyager et de découvrir différents horizons qui nous permette de nous grandir et de voir plus que le bout de notre nez, parfois même de se faire sa propre opinion d'une destination!

Nous sommes à 8000 km de la France mais nous sommes français aussi.

A voir pour ceux que ça intéresse.

Mon adresse msn ou mail: pompier972@wanadoo.fr

A bientôt

Par **Marion2**, le **12/02/2010** à **00:20**

Je te remercie, surtout que tous les ans, en mars, je voyage... l'année dernière, c'était la République Dominicaine, cette année ce sera l'Andalousie pour la semaine sainte. Il paraît que c'est magnifique à voir.

Je te donne en messagerie privée mon mail.

A bientôt

Par **ED26**, le **25/02/2010** à **16:30**

Bonjour à tous,

Voilà ce que j'ai à rajouter: J'ai participé à un jeu présenté dans des pubs genre chèques promotionnels; le principe était le suivant = un carré dans lequel il fallait inscrire des chiffres de 1 à 9, le tout en faisant en sorte que la somme des chiffres horizontales, et verticales soient égales au même nombre.

J'ai donc réussi, et déjà on m'annonçait un gain de 250 euros max (soumis à tirage au sort). Et devinez à qui j'ai envoyé ça...??? Je vous le donne en mille: "Propre et Pratique, à Nice".

Dès lors, je n'ai cessé de recevoir leur pub ou on nous fait croire que l'on va gagner 10 000 euros. Comme je suis assez méfiante, j'ai lu le règlement, que j'ai conservé en surlignant les choses importantes. Par rapport à ce dernier, c'est vrai qu'il est spécifié que c'est un jeu sans obligation d'achat soumis à un tirage au sort, malgré les incitations d'achat. Le jeu prend fin en juin 2010.

Moi j'ai respecté les consignes sans commander, et un jour j'ai voulu tester un produit, car on me promettait l'arrivée du fameux chèque en 48H.

Or ça n'a pas été le cas, donc je me suis rendu sur Internet et là surprise... en fait Alices Avantages et Proper et Pratique sont la même entité; sauf que de ce que j'ai vu Alices Avantages a déjà été condamné.

J'ai reçu ma commande un mois après l'encaissement des chèques. Depuis je continue de recevoir des courriers de leur part me jurant que je suis l'unique gagnante du chèque de 10 000 euros etc, bien sûr, je jette tout. Cela fait 5 mois que ça dure maintenant, ils me soulent avec leur pub à la noix; ils croient vraiment que nous sommes crédules à ce point.

Dites vous bien une chose, ces gens là n'ont aucun scrupule, de nous ils s'en fichent. En

revanche s'ils continuent de le faire, c'est qu'ils sont couverts...si vous voyez ce que je veux dire. Quoiqu'il en soit, nous n'irons pas loin tout seul.

Allez, arrêter de croire à ts ces trucs, c'est du vent, on ne donne pas 10 000 euros à quelqu'un sans raison apparente; tous ça n'est que mensonge.

Faites l'amour, la fête, profiter des gens qui vous sont chers, et de petits instants de bonheur sans importance, et surtout cessez de rêver ces sommes qui n'existent que ds les films. A méditer.

Par **melane77**, le **18/03/2010** à **15:41**

Bonjour,

cela fait maintenant plus d'un an qu'a chaque courrier d'Alice avantages on me dit que sous 9 jours et pour une commande de 35 euro je recevrai le cheque de 10.000€ dont JE SUIS L'UNIQUE GAGNANTE!!!

J'ai commander plusieurs produits (inefficace d'ailleurs!!) En étant esthéticienne depuis 5 ans je peut vous affirmer que leur produits ne sont pas terribles!!

J'ai arrêter de compter sur cet argent a mon avis fictifs et je suis presque sure que les gagnants sont fictifs ou sont dans le coup!

Je ne sais plus quoi faire .

Est ce que quelqu'un peut affirmer avoir reçu un jour cet argent?

Par **talli**, le **29/03/2010** à **16:05**

bonjour!! ne croyez surtout pas ses conneries que du monsonge !!! moi aussi j'ai recue ce meme courrier et de bien d'autre si je les écoutetais a l'heure actuelle je serais richissime 300.000 euro avec reader 10.000 avec alice et j'en passe ..je sais que sa peu etre t'entend a l'heure actuelle mais resté bien lucide ...ons veus tout simplement vous forcé a commandé ...ah oui j'oublier mon numéro de gagnante et le 447 669 587...et il est bien signifier sur le règlement que nous ne somme pas obligé de commandé pour recevoir le chèque or ons vous demande de passé commande pour recevoir votre chèque dans votre colis sous 48h foutése tous sa

Par **spupuce**, le **31/03/2010** à **06:03**

Bonjour!

Pour ma part, j'ai reçu une première lettre ou il était écrit que j'avais gagné 10000€. heureuse j'ai tout de suite passé commande. puis j'ai reçu une 2 ème lettre, j'ai également répondu.

Puis une 3ème... J'en suis maintenant, idiote que je suis, à une vingtaine de lettre. Evidement, toujours pas de chèque. Mais depuis quelque temps, je reçoit également des lettres de divers sociétés qui me promette également le jackpot. je suis harcelée! J'ai

gardée toute les lettres et j'arrive maintenant à un tas de 30 cm. ca me met en colère de me dire que j'ai était assez bête pour y croire, surtout que je préfère pas savoir combien j'ai dépenser.

Heureusement je déménage bientôt et je me dit que je ne verrais plus toute ses lettres qui me rappel tous les jours la somme que j'aurais pu mettre dans l'achat d'une voiture.

Je tiens a préciser que la dernière lettre que j'ai envoyer est parti au Etat Unis. Il me demander ce que je comptais faire de tous cette argent et un chèque de 35€ pour frais de dossier. J'ai tout envoyée, le chèque est débité. mais rien... Ce mois, je n'avais plus trop de sous, je n'ai pas manger pendant 5 jours. Mais quelle idiote je fais.

Par **cocoaube**, le **02/04/2010 à 13:30**

INFO-ALERTE N° 254 – 27 juin 2009

ALICE AVANTAGES AU TRIBUNAL

ALICE AVANTAGES est la dénomination d'un catalogue de vente à distance domicilié à Nice.

Par jugement, en date du 5 décembre 2008, le tribunal correctionnel de Nice a condamné M. Jean-Luc LANDES, gérant de la SARL ALICE AVANTAGES, à 20 000 € d'amende pour :

• publicité trompeuse ;

• omission d'inventaire des lots dans une opération publicitaire de loterie ;

• demande de contrepartie pour participer à l'attribution d'un gain par tirage au sort.

M. LANDES a fait appel de cette décision.

Dans un récent Info-Alerte (6 février 2009), le Réseau anti-arnaques attirait l'attention des consommateurs sur la dégradation de la situation financière de la société ALICE AVANTAGES : les seuls chiffres disponibles (2007) mentionnaient une perte de 344 556 € pour un chiffre d'affaires de 878 664 €. À comparer avec le capital social de 10 000 €...

La société ALICE AVANTAGES multiplie les opérations de loteries : mais est-elle dans la capacité de délivrer les lots aux heureux gagnants ?

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau antiarnaques, BP 15, 79340 Ménagoute (arnaques@live.fr).

SIRET : 503 805 657 00015

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE

Par **RE70**, le **20/04/2010 à 20:04**

Bonjour,

c'est exactement ce qui m'est arriver avec le carré magique ou il faut faire des chiffres qui aille ensemble ou quelques choses comme ca.

donc je l'envoie et je recoit quelques chose d'alice avantages comme quoi j'ai gagné 10.000€ jy crois et et je renvoie le courrier bien sur sans commande , le lendemain je recois un courrier de propre et pratique de nice , comme quoi j'ai aussi gagné 10000 € alors la je me dit que c'est louche quil renvoie un courrier aussi rapidement et je me dit que c'est pas normal

surtout que c'est pas le meme nom d'entreprise donc la je vais faire des recherches et je tombes sur ce forum et je decouvre "alice avantages arnaques", et bien maintenant je ne vais pas renvoyer mon 2eme courrier et mettre sur ma boite au lettres "STOP PUB " ou alors "STOP PUB 10.000€ " ptète que ca marchera je ne sais pas , surtout que moi je suis mineure.

MARie.

Par **kamel**, le **13/05/2010 à 11:16**

bonjour je suis peut-être un des plus ancien si ce n'est pas le plus ancien qui se fais arnaquée car je les suit de puis presque trois ans ou plus avec plusieurs achats mais le rêve promis n'est jamais concrétiser .sauf que j'ai trois cartons remplis de leurs courriers . j'attends des réponses merci

Par **virginie68100**, le **16/05/2010 à 19:22**

Bonjour

moi aussi j'ai reçu des dizaines de courrier et comme une bete j'ai cru et j'ai toujours recommander chez eux! j'ai espere de tout mon coeur j'ai priez a dieu que ca soit vrai car moi j'ai 3 enfants et comme pour la plupart c la galere! j'etais soit disante la grande gagnante 2008 pour un cheque de 10.000 euros et aujourd'hui nous sommes le 16 mai 2010 et je n'ai toujours rien reçu et recois encore toujours leurs courrier a la con! y a til quelqu'un qui ait porter plainte et a qui ca leur a rapporter quelque chose? car je n'ai pas envie de les trainer en justice et en sortir perdante dans cette histoire et avoir tout le proces a ma charge! si vous avez des conseils ca serait sympa! merci d'avance et bonne continuation a tous et ne vous faites pas avoir comme moi

Par **marie**, le **07/06/2010 à 02:04**

J'ai reçu plusieurs courriers me disant que j'ai gagné 10 000 mais a chaque fois il fallait passer une commande pour recevoir le cheque .J'ai tout comme il on demander,j'ai vider un petit compte que j'avais pour gagner ce fameux cheque que j'attends jusqu'a present. je suis vraiment decu.

Par **Luckystrik44**, le **07/06/2010 à 12:56**

Bonjour,

A mon tour je reçoit un courrier d'Alice Avantages, cependant celui si ne mentionne pas être un jeu (au contraire!) je reçoit un courrier administratif (il m'est précisé qu'il ne s'agit pas d'un jeu!).

Ce courrier est accompagné d'une notification d'envoi confirmé d'un règlement de 10000€ (sous contrôle d'huissier, blabla...)

"CECI EST UN DOCUMENT ORIGINAL - PAS UN JEU -"

"REGLEMENT GARANTI SOUS CONTRÔLE D'UN HUISSIER DE JUSTICE"

"REMISE CERTIFIEE & CONFIRMEE"

Il me faut simplement passer une commande minimum d'un article!!!

Je n'ai jamais répondu à leurs précédents courriers ni passer de commande auparavant...

Après avoir lu toutes les petites lignes dans les coins et recoins, je ne constate aucun vice et pourtant il y en a certainement!!!

Serai-je un gros chanceux?

Que puis-je faire?

Comment décelez l'arnaque?

Par **fab32**, le **08/06/2010** à **15:43**

Bonjour j'ai participé a un jeu concours sur internet qui s'appelle :le carré magique de alice avantages.Plusieurs jours après j'ai reçu un courrier me disant que j'ai gagné un chèque de 10 000 euros.Sur ce courrier il est marqué que :ceci est un document original-pas un jeu.Qu'il est établi en un seul et unique exemplaire.C'est aussi marqué:En date du 31/05/2010,il a été décidé et accepté à l'unanimité les dispositions ci après:que dès réception de votre acceptation de règlement / bon de commande signé,nous procéderons à l'envoi immédiat de votre règlement a votre domicile par porteur spécial.C'est aussi marqué:Confirmation(s) définitive(s):Ce document a fait l'objet de tous les contrôles nécessaires et répond en tous points à la procédure interne de remise de règlements en vigueur.Remise certifiée et confirmée.Que Mr (mon nom).Nous vous confirmons par la présente que:1 si vous avez ces documents entre les mains,c'est qu'il vous est bel et bien destiné, 2 qu'il s'agit exactement de 10 000 euros par chèque a votre ordre, 3 dès réception de votre réponse,son envoi sera immédiat(voir clauses administratives obligatoires ci-jointes).C'est un engagement ferme et définitif ! Les clauses obligatoires sont 1 de découper et coller la vignette N1 a l'emplacement prévu 2 découper et coller la vignette N2 a l'emplacement prévu 3 d'inscrire sur votre acceptation de règlement/bon de commande le ou les articles choisis 4 N'oubliez pas de vérifier votre adresse et de signer avant d'expédier votre commande dans l'enveloppe réponse ci-jointe.Je voulais donc savoir si vous pensez que c'est réel et qu'il n'y a pas d'arnaque derrière tout ça.Je ne vois aucune autre clause n'y rien d'écrit d'autre.C'est marqué envoi garanti de 10 000 euros à votre ordre.Si vous pouviez m'en dire plus a ce sujet.Je vous remercie d'avance.Je n'ai pas encore renvoyé ce courrier donc si quelqu'un peut m'en dire plus car je ne vois rien qui puisse être faux dans ce courrier ou d'abusif.Je l'ai fait lire à d'autres personnes qui eu aussi n'ont rien trouvé de négatif.J'ai essayé de les appeler sur leur numéros mais pas moyen d'avoir quelqu'un en ligne.Merci d'avance pour vos réponses et bonne journée.

Par **cindouille**, le **15/06/2010** à **22:15**

bonsoir

je vien de lire tous vos messages

je vien juste de me faire arnaquer alors?

car j'ai reçu pareil pour les 10 000 euros et j'ai commandé et renvoyer.

je suis d'accord il faut faire quelque chose passer à l'émission sans aucun doute ou carrément sur les infos sur tf1 ou france 2. pour bien nous aussi leur faire de la pub.

merci à tous mais c'est vrai que c'est dégueulasse de profiter de la faiblesse des gens comme ça surtout en cette période difficile

bonne soirée à tous

Par **jolka69**, le **25/06/2010** à **16:02**

moi aussi je me suis fait avoir ce mois de juin 2010 j'ai fait des commandes et j'ai payé par 2 chèques comment faire elle fait quoi cette justice ce sont des escrocs j'habite à Lyon je vais poser une plainte ce lundi

Par **gregoria**, le **26/06/2010** à **10:45**

Je viens de jouer à ce jeu de sudoku carré magique car je fais beaucoup de concours.

Par contre je sais qu'un concours c'est la loi, doit être entièrement gratuit. Donc si on vous demande 1 seul centime c'est une arnaque, ça m'est arrivé de gagner beaucoup de lots et de me faire rembourser le timbre quand c'était un concours courrier mais je n'ai jamais déboursé un seul centime.

Si vous gagnez une somme en argent, vous recevez un chèque dans une lettre recommandée avec AR (ça m'est arrivé)

Il faut savoir qu'il existe des gens qui vivent en arnaquant les autres.

Vu que j'ai joué à ce jeu, dès que je vais recevoir leur courrier je le mets direct à la poubelle sans même le lire.

Par **vanessa280288**, le **17/07/2010** à **12:24**

bonjour j'ai reçu plein de courrier stipulant que j'avais gagné 10000 euros à Alice Advantage j'ai bien tout envoyé comme ça m'était dit sur les courriers ça fait le 6ème que je reçois et je n'ai à ce jour toujours rien reçu

Par **nours974**, le **29/07/2010** à **11:47**

Bonjour! Moi je suis de la Réunion, je viens de recevoir les courriers d'Alice Advantage moi aussi

il faut que je passe commande pour recevoir le soit disant chèque de 10000E. Heureusement j'ai consulté le site pour voir que c'était de l'arnaque. Nours

Par **BALOUMA**, le **20/08/2010 à 12:52**

Ayant été abusé souvent par des offres alléchantes de gains et naturellement déçu de ne jamais rien gagné, je me suis consacré à dénicher les failles de toutes ces tromperies, de toutes ces arnaques ! Ainsi j'ai toujours gagné le plaisir de ne pas me faire voler par des gens sans scrupule...

Dans le cas d'ALICE avantages et de ce gain de 10 000€ qui m'est également proposé, je crois que cette Société joue sur l'ambiguïté des mots de la langue française, à savoir:

Cher monsieur, dès réception de votre prochaine commande, le règlement de " L'unique chèque bancaire de 10 000€" vous sera remis sous pli scellé

Dans ce cas, " règlement" ne signifie pas " paiement" mais tout simplement que l'on va me faire parvenir le règlement d'un jeu intitulé " l'unique chèque bancaire de 10 000€"

Sur la 4ème page de leur document, il est précisé en caractères minuscules (sortez vos loupes !!!) qu'il faut faire parti des fichiers internes de cette Société (donc commander pour être enregistré comme client) afin de pouvoir participer au jeu...

CQFD

Par **BALOUMA**, le **20/08/2010 à 12:56**

Ayant été abusé souvent par des offres alléchantes de gains et naturellement déçu de ne jamais rien gagné, je me suis consacré à dénicher les failles de toutes ces tromperies, de toutes ces arnaques ! Ainsi j'ai toujours gagné le plaisir de ne pas me faire voler par des gens sans scrupule...

Dans le cas d'ALICE avantages et de ce gain de 10 000€ qui m'est également proposé, je crois que cette Société joue sur l'ambiguïté des mots de la langue française, à savoir:

Cher monsieur, dès réception de votre prochaine commande, le règlement de " L'unique chèque bancaire de 10 000€" vous sera remis sous pli scellé

Dans ce cas, " règlement" ne signifie pas " paiement" mais tout simplement que l'on va me faire parvenir le règlement d'un jeu intitulé " l'unique chèque bancaire de 10 000€"

Sur la 4ème page de leur document, il est précisé en caractères minuscules (sortez vos loupes !!!) qu'il faut faire parti des fichiers internes de cette Société (donc commander pour être enregistré comme client) afin de pouvoir participer au jeu...

CQFD

Par **Melaniecats70**, le **26/08/2010 à 15:48**

J'ai moi aussi reçu ces courriers m'annonçant que j'avais gagné 10000€ et qu'il me suffisait de passer commande pour recevoir plus rapidement dans mon colis le chèque de 10000€. J'ai passé 2 commandes depuis, et non seulement je n'ai pas reçu le chèque de 10000€ mais je n'ai pas non plus reçu mes commandes, pourtant les 2 chèques que je leur ai envoyés ont été encaissés. Je ne sais plus quoi penser.

Par **BALOUMA**, le **29/08/2010 à 16:46**

Il n'y a qu'une position à adopter: MEFIANCE

Dans ce monde, je ne connais pas de philanthrope qui distribue ainsi de l'argent; quant aux produits miracles, n'importe quel médecin vous dira que c'est de l'arnaque pure et simple...

Alors pas de rêve fou et surtout aucune commande !

Par **BALOUMA**, le **29/08/2010 à 16:47**

Il n'y a qu'une position à adopter: MEFIANCE

Dans ce monde, je ne connais pas de philanthrope qui distribue ainsi de l'argent; quant aux produits miracles, n'importe quel médecin vous dira que c'est de l'arnaque pure et simple...

Alors pas de rêve fou et surtout aucune commande !

Par **bighouse**, le **02/09/2010 à 14:34**

Bonjour à tous et à toutes,

Il n'est pas nécessaire d'indiquer d'être en Master 2, pour signaler que tu sais lire, mais l'incompréhension est aussi pour ceux qui aiment rester dans les études, mais il est tout à fait plausible de posséder des connaissances avec des diplômes dits "supérieurs".

Par ailleurs, il ne faut pas te sentir immédiatement attaquer, quand on te fait remarquer ton impolitesse, et que tu n'a pas l'esprit de synthèse des documents reçus.

Par **tofmanu**, le **02/09/2010 à 18:13**

bonjour a tous j'ai reçu le même courrier que vous de alicé avantages ,on n'ai le jeudi 2 septembre 2010,une notification d'attribution de chèque bancaire d'une valeur de 10.000.00 euros tirage au sort effectué en présence d'un huissier de justice par un certain maître franck,et certifié par Mme Emilie plume qui d'ailleurs ne giste pas et je trouve bizarre que avec un petit chiffre d'affaire il puisse donnée a autant de personne des chèques de 10.000.00 euros c'est une société qui arnaque les personnes sensible les des gens dans le besoin . ils sont sans scrupule ils on eu déjà des procès a leur avantage il connaisse bien les loi

publicitaire et il jouis de sa .les lois son faite pour se genre d'escroc alors que peut on faire? rien du tout des gens qui n'avais rien et qui espérais avoir un chèque de 10.000.00 euros on perdu le procès et on été obligé de payer la somme de 1500euros a alicé avantage .Il gagne systématiquement les procès a croire que la justice de nice est dans le coup il savez bien qu'il ne risque rien alor que peut on faire pour arreter ses escrocs il faut qu'il paye a leur tour il faut se rassembler et agir a plusieurs et alerter la presse. je pense qu'il ne faut pas les lâcher comme sa je suis pour que tout les personne qui on reçu le même courrier se rassemble et la je pense que sa pourra bouger salutation a tous cordialement christophe.

Par **will_50**, le **04/09/2010** à **22:39**

Bonjour à TOUS !

IL y a le chèque de de 10000 euros au gagnant, et des chèques "allocation" pour les autres . Eske kelk'un saurait me dire le montant (en euros) des chèques "allocations" versés aux autres ? (Les gagnants, mais qui n'ont pas été "tirés" au sort lors du tirage au sort final)... à combien s'élève le "chèque-allocation" reversé aux autres ?

Par **mika59**, le **07/09/2010** à **15:42**

Bonjour,

J'ai également reçu 5 courriers m'informant avoir gagné 10000e chose étonnante, étant donné que je ne suis pas client chez eux, déjà gros doute, et ce qui me fait rire c'est qu'il faut commander pour recevoir ce chèque? Franchement si c'était une société honnête ils n'agiraient pas de la sorte. Je suis également surpris que la justice ne fasse rien c'est honteux comment peut on arnaquer les gens et pouvoir encore se regarder devant le miroir, c'est de l'abus de faiblesse, ils devraient être sous les verrous et la société ne plus exister. En ce qui me concerne je vais quand même déposer ma plainte pour harcèlement car j'en ai râlé de recevoir leur courrier de merde avec un catalogue à chier, ça pollue ma boîte aux lettres. Et pour ceux qui ont été victime de ces connards je leur demande de ne pas baisser les bras et de continuer.

Cordialement,

Mikael

Par **eddy5113**, le **10/09/2010** à **12:49**

Bonjour,

Je tiens à vous dire que moi aussi je recois ces lettres qui me donne gagnant de 10000 euros , je tiens à vous préciser que des conneries comme ça on en voit partout et tous les jours, les jeux gratte-gratte, le lotto, le keno ,.... j'en passe et des meilleurs mais quand on n'a pas d'argent on y joue pas alors pourquoi vous répondez à des arnaques pareilles. En plus tous le monde sait bien que l'argent ne tombe pas du ciel, le travail il n'y a que ça qui gagne

Petit dicton on ma toujours dit que nous sommes née sou le signe de la poule pour manger il faut gratter

Merci a tous de foutre le courrier Alice Avantage directement dans votre poubelle sa vous evitera de pleurer sur votre sort .

Bonne chance pour les procedur en cour
et malgré tout je compati avec ceu qui ce sont fait avoir

Par **tofmanu**, le **10/09/2010** à **15:43**

je suis tout fois d'accord , il y a que le travail qui paye .Le problème n'l est pas la , quand il y a des sociétés qui gratte la poule dans le mauvais sens ca fait des victimes c'est pour ca qu 'il faut arrêté ces sociétés qui profite de la faiblesse des gens, c'est sur que c est facile de jeter les courriers a la poubelle et laisser ses sociétés continué a exercer leur arnaque .Malheureusement ,si personne ne fait rien il continuerons a arnaquer des pauvres gens .On voit que vous vous êtes jamais fait avoir, peut être qu'un jour a votre tour vous pleurerez sur votre propre sort', heureusement que je ne pense pas tout a fait comme vous. Si vous saviez ce que signifie la solidarité ;parfois il faut savoir sortir de sa coquille . Si tout le monde pensais comme vous , alors c'est la fin des patates .
Petit dicton: il ne faut pas prendre les enfants du bon dieu pour des canards sauvages...

Par **eddy5113**, le **10/09/2010** à **22:42**

tofmanu

je compren votre point de vu mais je me suis fait avoir avec tout ce qui est jeu de azard c'est pour cela que j'ecrit jeter ces courrier indesirable a la poubelle si personne ne repond ce genre de societé ne ferons plus de mal.
Le seul moyen d'aidée les future personne qui peuvent se faire avoir c'est de leur dire ce qu'il ne faut pas faire car a ce que j'ai peu lire avant porter plainte ne ser strictement a rien
Voila tout nous somme tous dan la meme galère la vie est de plus en plus cher et nous vivons dans un monde de consomation et tou le monde ce fait avoir meme en faisant les course en super marcher
bonne soirée

Par **mada38**, le **16/09/2010** à **10:28**

bonjour, pouvez vous m'expliquer comment s'est terminé votre histoire avec alice avantages?
avez vous fini par recevoir ce chèque de 10000€ ou est ce une grosse arnaque? merci pour votre reponse

Par **emyclo**, le **16/09/2010** à **13:35**

aujourd'hui au courrier je reçois le 4ème courrier d'Alice Avantages, je suis le seul gagnant non pas d'un chèque de 10000 euros comme ds les autres courriers, mais de deux chèques de 5000 euros et à condition de commander au moins article !
d'habitude les publicités (arnaques) que je reçois sont "sans obligation d'achat" et en lisant les règlements on arrive à comprendre qu'il y a un tirage au sort ! mais les courriers d'Alice avantages ne parle pas de tirage au sort et c'est vrai qu'au bout de plusieurs courriers je serais tentée de commander un de leur produit mais je vois qu'il y a beaucoup "de seul gagnant" et c'est vraiment une arnaque !

Par **mada38**, le **16/09/2010 à 21:31**

j'ai reçu le même ce matin!!! il faut commander et tu reçois le 1er chèque dans le colis et ensuite tu recevras le second!!! en même temps ils savent y faire car ils disent que si ont commandent le chèque sera prioritaire qu'ont le recevra plus rapidement...franchement sur tous les forum que j'ai pu trouver à ce sujet il n'y a qu'une seule personne (elle doit bosser pour eux... lol) qui dit que sa a pris du temps mais qu'elle a fini par le recevoir son chèque de 10000€!!! enfin bref moi je n'y crois plus... quand je vois le nombre de personnes qui leur ont répondu en croyant etre le gagant franchement j'aluscine! ils nous ont vraiment pris pour des pigeons!!!!

Par **laeti1975**, le **27/09/2010 à 10:49**

Bonjour,

Moi aussi , j'ai reçu des dizaines de courrier d'Alice. Mais dans un des courrier, il est bien mentionné que les 10 000 € me seront envoyé sous pli scellé sécurisé par porteur spécial. Dans ce courrier contrairement à tous les autres, il n'y avait aucun règlement écrit en tout petit.

J'ai alors passé une commande le 11 septembre 2010.
Mon argent a été immédiatement retiré.
Cependant, je n'ai toujours pas reçu la commande ni le chèque.

Je ne pense pas que là, ils soient dans la légalité.

Par **angel 59**, le **01/10/2010 à 13:44**

bonjour ce matin j'ai recut un courrier de alice avantage, sur le document que j'ai recut il mon dit de retourner le courrier o plus vit car mon numero et sortie gagneant d'un montan de 10.000.00 euro que je doit fair je doit le revoyer ou pas? merci

Par **mada38**, le **02/10/2010 à 16:34**

perso je ne te le conseil pas! je pense sincèrement que se sont des gros escrocs j'attend toujours mon chèque de 10000€ et mon colis car j'ai commandé pour que mon chèque soit prioritaire et donc que je le reçois plus vite... il devait soit disant se trouver dans mon colis hors il n'est toujours pas arrivé!

Par **juanito22**, le **03/10/2010** à **09:32**

Bonjour,

J'ai reçu aussi ce courrier et quatre relance car sinon je n'aurais pas mon chèque de 10000€.
Bien sur il faut que je passe commande pour y avoir droit.

Ils prennent vraiment les gens pour des cons ...J'aurais gagné soi disant , je ne réponds pas et il insiste lourdement pour que je commande afin d'avoir mon chèque de 10000€.

Visiblement je ne suis pas le seul, donc comment font ces gens là pour distribuer 10000€ pour chaque une commande mini d'une trentaine d'euros.

S'il y a des gogos qui croit encore à ça !

Il faut bien se dire qu'entre les petites lignes ces gens là ont bien pris la précaution d'exploiter les textes légaux, vous pouvez les envoyés au tribunal à vos frais vous êtes à peu près sur de perdre en plus.

Le meilleur moyen ne pas répondre à ce genre de conneries et il arrêteront leur cirque ...

Si vous voulez tenter de les emmerder un peu renvoyer l'enveloppe non vide en non affranchie en prenant garde de ne pas y laisser votre nom et adresse.

Il y a une chance qu'il accepte le courrier en payant l'affranchissement s'il espère qu'il y ait une commande.

S'il refuse le courrier est renvoyé par la poste à Libourne ou elle est ouverte et si votre nom et adresse y traîne c'est vous qui paierez l'affranchissement.

Si vous faites gaffe ça ne vous aura rien couté et vous les aurez peut être emmerder, chez eux le temps c'est de l'argent.

C'est celui qu'il croyait baiser qui sera devenu le baiseur ...

On se défend avec les armes que l'on a !

Si tout le monde le fait, je pari qu'il arrêteront leur connerie car la poste en aura marre aussi !
Et là ce n'est pas le péquin moyen.

Par **titifbomba**, le **11/10/2010** à **12:51**

bonjour idem pour moi j'avais gagné 10 000 euros a alice avantages on a commandé deux fois sans chèque on est a notre 33 eme lettre comme quoi on a gagné mais il faut toujours commander a ton le droit de s'amuser avec les etres humains et de les prendre pour ce qu'ils ne sont pas on est loin d'être très intelligents mais pas naïfs et a qui demander des dommages moraux je suis écoeuré qu'une société de vente peut faire ça

Par **rose**, le **18/10/2010** à **20:06**

salut j'ai également reçu leurs courrier je me suis méfié au début ensuite je me suis dit pourquoi pas je suis aujourd'hui gagnante d'un cheque de 10.000,00 euro j'allais passer commande ce soir dernière avis vous comprendre j'ai fini par trouver des trucs qui m'intéressai à force d'être harcelé, je me suis dit allons jeter un coup d'œil sur internet et je tombe sur votre forum j'ai déjà passer une petite commande et je n'est rien reçu j'ai ce document sous les yeux que je dois faire. Cette société malgré quelque condamnation continue c'est méfiant je suis dégoûté pour les personnes qui ont dépenser une somme importante et qui ne rien gagner je suis contente d'avoir eu le déclic de regarder sur internet.

à l'avenir je dirai à mes amis avant de jouer à des jeux de ce renseignement sur internet les temps sont durs pour tous le monde ont vite emporté par cette chance de gagner cette somme il faut trouver le moyen que ça s'arrête il y a plein de personnes âgées qui ne pas internet.

COMMENT FAIRE POUR QUE SA CE SACHE IL N'Y A PLUS L'ÉMISSION DE JULIEN COURBÉ POUR FAIRE ÉCLATER CETTE HISTOIRE OU PAR LA RADIO IL N'Y A PAS UNE RADIO QUI POURRAI DIFFUSER UN MESSAGE OU FAIRE TÉMOIGNER DES GENS CE SERAI SUPER SI QUELQU'UN CONNAIT QUELQU'UN QUI CONNAIT QUELQU'UN ONT PEU Y ARRIVER (JE PENSE ENCORE À TOUS LES GENS QUI NE PAS INTERNET). ENSEMBLE TROUVONS UNE SOLUTION.

Par **Cakoleix**, le **20/10/2010 à 10:32**

bonjour

Je suis moi-même victime comme vous

Cela ne peut pas durer

comment pourrions-nous porter plainte ensemble?!!

Quelqu'un connaît-il un ami avocat qui pourrait s'en occuper..??

Par **sonianais7**, le **21/10/2010 à 12:05**

bonjour.j'habite bordeaux est moi aussi je viens de recevoir un courrier d'alice avantage me confirmant un gain de 10000 euros.Me doutant de la supercherie j'ai cherché sur internet la société est je suis tombé sur ce site.Effectivement nous sommes beaucoup à avoir gagné cette somme.je pense aussi que ce sont des voleurs est il ne faut surtout pas commander.je vais quand même renvoyer mon numéro gagnant et attendre voir ce qui se passe.

Par **valjack**, le **25/10/2010 à 14:14**

Bonjour à tous,

Je suis ravie de voir que je ne suis pas seule au monde dans le même cas, depuis fin juillet 2010, je suis harcelée de courrier de chez "ALICE AVANTAGES" début août j'ai simplement renvoyé mon numéro de gagnante, ne voyant tjrs rien venir et recevant de nouveau un courrier, et bien oui j'ai passé une commande de presque 50€ dont j'ai gardé toutes les photocopies, et depuis tjrs pas de chèque, mais par contre j'en suis à mon 5ème courrier de

relance...

C'est scandaleux de jouer avec les gens de cette façon.

Bon courage à tous et je suis avec vous si vous voulez lancer une procédure collective, je pense que de nombreux Avocats doivent nous lire, et je crois en celui qui nous donnera un coup de main à entamer cette procédure sans que nous ayons de frais à avancer (je sais le Père Noël c'est pas maintenant c'est en décembre)

A bientôt jespère

D'ailleurs, chris212121 (j'adore ton pseudo), si tu as cette chance à la place de la jouer en solo fait partager, lance avec nous tous une procédure collective !!!!!!! ? :-))

Par **Don sylvestre de Brazza**, le **26/10/2010 à 21:11**

Bonjour,

Alice avantages? C'est l'arnaque tout compte fait. J'ai moi aussi reçu plusieurs courriers de cette société m'informant que j'avais gagné un chèque de 10000 €. Mais pour recevoir ce chèque, il faut faire ci, il faut faire ça...commander qlq babioles chez eux... Pour m'envoyer ce fameux chèque de 10000 €, je dois décaisser d'abord qlq dizaines d'euros. C'est du style, on veut bien te donner 10000 €, mais donnez nous avant tout 39 €. Mes amis, cette société compte sur les naïfs, sur les procédures judiciaires coûteuses qui découragent plus d'un,...pour s'en sortir à bon compte. Ce sont des **arnaqueurs**.

Méfiez-vous!

Par **collinne**, le **26/10/2010 à 23:10**

Bonsoir

Moi aussi j'ai reçu la fameuse lettre me disant que j'avais gagné 10000€ Mais je me suis méfiée car il y a quelques années une autre sté de Nice faisait la même chose. Nous sommes allés au tribunal en commun, nous avons perdu ainsi qu'en appel. Je vous conseille donc de vous méfier, de ne rien commander surtout et de jeter cette lettre à la poubelle. Cela seulement peut les décourager. Si tous les pigeons potentiels le font, cette Sté se lassera et devra trouver autre chose. Allez sur leur site "Alice Avantages" et vous verrez qu'ils gagnent tous les procès qu'on leur fait avec des sommes importantes qu'ils récupèrent plus les dépens. Maintenant s'ils ne livrent pas les articles commandés, là c'est autre chose, ils sont dans leur tort. Il y a une réglementation à ce sujet mais je ne la connais pas bien.

**ARRETEZ DONC D'ENGRAISSER CETTE SOCIETE, NE VOUS LAISSEZ PLUS AVOIR.
JETEZ TOUT A LA POUBELLE. NE REPONDEZ JAMAIS**

Voilà c'est le seul conseil utile que je peux vous donner et que je vais appliquer

immédiatement. Cordialement.

Par **collinne**, le **28/10/2010 à 16:22**

Je viens de recevoir la 2ème lettre d'Alice Avantage ce matin. J'ai décidé de la renvoyer avec les mentions "Refusée" et "Retour à l'expéditeur" et c'est ce que je continuerai à faire. On verra bien qui se lassera en premier!

Faites comme moi, renvoyez leur courrier!

Par **isabelleauore**, le **30/10/2010 à 09:06**

Bonjour à vous tous,
j'ai reçu un courrier me disant que j'avais gagné un chèque de 10000 euro et que pour recevoir le chèque, il fallait que je commande au moins un produit, je que j'ai fait. Le problème c'est que je n'ai pas reçu ma commande, ni mon chèque. Je leur ai envoyé un courrier leur disant ma situation financière et que j'avais fait des projets; ils ne m'ont pas répondu. J'ai laissé un message sur leur boîte vocale et ils ne m'ont pas rappelé. En attendant, j'ai reçu d'autres courriers de leur part et pour ce qui concerne les avocats, il y a une société sur ma ville qui s'appelle CYPRES, vous donne 1 euro symbolique pour l'année et vous avez le droit à un avocat gratuit

Par **cassia**, le **02/11/2010 à 10:15**

j'ai aussi eu le même problème je pensais que c'était de l'arnaque mais j'ai quand même tenté à la sorti j'ai perdu 28 euros si au moins on recevait le produit mais non

Par **cassia**, le **02/11/2010 à 10:22**

j'ai aussi eu le même problème je pensais que c'était de l'arnaque mais j'ai quand même tenté à la sorti j'ai perdu 28 euros si au moins on recevait le produit mais non

Par **isabelleauore**, le **02/11/2010 à 12:50**

Bonjour à vous tous!
et courage car j'ai envoyé un mail à un journal de mon département et ils sont intéressés pour faire un article. Je dois les rappeler pour en parler plus longuement ainsi que leur donner des "preuves".
Alors faites comme moi si vous le pouvez sinon si vous habitez dans le 80, demandez Mr

Par **verogang**, le **08/11/2010 à 14:43**

Bonjour à tous , je vois que ne je suis pas la seule avoir été appâtée par alicé avantage. Moi ce qui me désole le plus ce n'est pas temps que le concours ou le jeu soit flou et donc les joueurs par la même flouée, c'est que je n'ai pas reçu ma commande alors que mon modeste chèque à été encaissé. Pour moi l'arnaque vient de là. Bien que personne ne m'ai forcé à commandé et c'était bien un jeu gratuit sans obligation d'achat, j'ai quand même voulu tenter la découverte et ma chance on ne sait jamais. Aujourd'hui ce que je souhaite c'est soit le remboursement de ma somme versée soit la reception de ma commande. je pense en toute honnêteté que le fameux jeu ainsi que sont règlement est bien ficilé et qu'il sera dur d'attaquer ce règlement individuellement car nous sommes novices en la matière et comme il n'y a pas d'obligation d'achat et ceci est bien spécifié il est difficile de se référer à une arnaque. Quand aux commandes non reçues là il y a peut-être quelques choses à faire, puisque là nous tombons dans la legislation de la vente par correspondance, donc si quelqu'un s'est penché dessus, si il peut nous éclairer de nos droits je suis preneuse. Merci et à bientôt t bonjours aux picards je ne suis pas loin à 1heure de route environ par l'autoroute.

Par **woost**, le **09/11/2010 à 12:04**

il faut pas attendre 3 moi pour qu'il donne le cheque

Par **uncouillondeplus**, le **09/11/2010 à 17:32**

Bonjour tout le monde,

je suis navré de ce qui nous arrive à tous. Bien sur je suis comme vous le seul et unique gagnant, bien sur j'ai commandé à chaque fois, avec zèle je voulais montrer ma participation. Le denier courrier certifie que j'ai le numéro XXX , le numéro gagnant est le même de plus ils me nomment et disent que c'est absolument certain j'ai gagné. J'ai lu depuis plusieurs mois les plaintes de vous tous, persuadé qu'il avait une embrouille j'ai lu et relu les courriers : pas de doute c'est bien moi le gagnant.

le piege:

1)il a ete certifie que le numéro gagnant est XXX, (rien à redire)

2) Il a été constaté qu'un numero a ete attribue à M XXX, plus loin ce numéro est bien celui de M XXX. Là on vous dit qu'on vous a attribué un numero et qu'il est bien à vous... et on vous laisse croire que c'est le numéro que vous avez lu plus haut. C'est FAUX.

Regardez bien en bas sous "exemplaire à conserver" jeu gratuit ... et N° personnel XXX Est ce le même numéro? Pour ma part NON!! j'ai envie d'hurler !! je connais le numéro gagnant (voir en 1) mais c'est pas le mien.

Comme vous tous je suis fauché , j'ai commandé pour ne pas que mon enveloppe parte à la poubelle, j'aurai 5 produits de merde (1+2+2 commandes) et un compte encore plus noir

qu'avant.

Inutile de les mettre au tribunal, ils gagnent tous les procès. Il se défendent en disant que dans le règlement il est bien spécifié (gnagnagna) que tous les gagnants potentiels reçoivent un courrier comme le votre (sauf que dans le notre on nous appelle par notre nom et on tourne les phrases pour nous faire croire)

Par **uncouillondeplus**, le **09/11/2010 à 17:52**

je cite validie

" bonjour moi je suis pas desu de alicie avantatage car jais bien reçu mon cheque de 10000 euro il faut etr patien setou "

Je doute que cette personne ait reçu la somme indiquée.

Le jeu se termine en juin 2011 il n'est pas d'usage de payer 6 mois avant la fin du jeu et surtout des nombreuses commandes que cela rapporte à ALICE.

j'ai lu que des gens croyant à une extraordinaire chance ont misé leur dernier centimes, je ne trouve pas cool de la part de M ou Mme "VAIDIE" d'écrire de pareils propos de soit-disant gagnant. Le message écrit plus haut pourrait inciter d'autres personnes à s'endetter dans le but de récolter le chèque de 10 000 euros.

je pense qu'il y a probablement un gagnant (quoique rien n'est prouvé) mais je suis certains que toutes les personnes ici ont été victimes de leur crédulité.

On n'a pas le droit de se moquer d'eux c'est honteux d'abuser de la confiance des gens à ce point. Honteux d'en rire(Mr ou Mme "VAIDIE") dans ses moustaches(l'expéditeur du message ne semble pas être des plus malins) J'ai honte pour vous Mr ou Mme

Par **lili**, le **10/11/2010 à 11:39**

bonjour,moi aussi je suis très déçu d'alice avantages car j'ai été officiellement déclaré gagnante d'un chèque de 10000 euros.je devais passer une commande pour avoir mon chèque dans mon colis.j'ai passer une commande depuis le 04 Octobre 2010 on est le 10 novembre je n'ai toujours pas reçu ma commande et encore moins mon chèque de 10000 euros et le paiement de ma commande a été débité de mon compte.c'est affreux d'abuser des gens comme cela.

bon courage à ceux qui sont dans mon cas.

une personne qui espérait avoir de l'argent pour Noël.

Par **fihipalai**, le **11/11/2010 à 10:13**

j'ai reçu le courrier comme quoi je suis le gagnant d'un chèque de 10 000 euros , mais il faut

commander un article pour recevoir le chèque. Malheureusement j'ai envoyé le bon commande avec mes coordonnées bancaires à l'aveuglette . une semaine après je reçois un autre courrier de confirmation du chèque, mais toujours avec obligation de faire une commande . C'est là que j'ai réagi en allant sur le net pour faire des recherches et j'ai remercie tous ceux et celles qui m'ont informés par leurs messages de ces annarques. A tous les consommateurs qui vont lire mon messages, pour punir ces gens , je vous demande par solidarité entre nous ne jamais acheter des produits avec ces gens là . Ils ne sont pas des humains comme nous . Je considère comme des pourris.

Par **hutche**, le **11/11/2010** à **11:12**

bonjour, tout d'abord ,je tiens a remercier tous ces sites car les forums peuvent sauver un très grand nombre de personnes victimes de tout ces abus . J'ai également reçu le courrier en question, je suis bien placé pour dire que la justice semble etre "de l'injustice" rires!!! (de nombreux exemples impressionnants qui nous donnent l'impression de marcher sur la tete dans ce pauvre pays)

En tout cas ,avec une nette progression des arnaques de toutes sortes, les gens apprennent a réfléchir avant .

Dans un monde ou la naiveté semble etre un très gros défaut que la justice nous fait payer avec jouissance...

Vive la france! vive la république !qu'il doit etre bon de faire partie de tout ces avocats demandants des "espèces" pour préserver les bandits ,escrots,voleurs d'enfants,etc... Merci de nous donner acces aux infos utiles pour se protéger.

Par **Ysatis**, le **11/11/2010** à **11:18**

Bonjour à tous je suis travailleur handicaper au chômage,ma femme et au chômage puis on a des enfants des dettes. On à eu le courrier de alicé avantage que je ne connaît pas qui nous fait miroiter d'avoir gagner un chèque de 10000euro sous le n°021.062.255 Mais on n'a pas répondu ,car les gens la vive sur la misère et les reve des gens pour mieux s'engaisser.Ne vous faite pas arnarquer par des alléchante offre et des sois disant.Vous paumerez beaucoup meme votre vie familliale.recevez mes salutations les meilleurs.Ps suivez bien ceci .

Par **hutche**, le **11/11/2010** à **11:46**

j'aimerais bien avoir l'avis d'un avocat "qui pratique la vrai justice" car jusqu'a présent ,l'injustice est de rigueur...Désolé messieurs.

Pourquoi sommes nous obligés de supporter cette nouvelle délinquance !!

Pourquoi avoir recours a des solutions plus efficaces?(faire sa propre justice),car je comprends tout a fait que des gens deviennent quelque peu irritables .

J'aimerais bien que cette affaire "d'alicé désavantage" s'arrete tout simplement comme beaucoup d'autres personnes et que justice se fasse.

Ces avocats se trouvent du mauvais coté dans tous les sens du terme...

En effet, ils savent autant que les escrots qu'ils protègent "rires" , que nous!pauvres victimes

ne pouvons passer autant de temps et dépenser autant d'argent pour radier la mauvaise graine. Nous avons en effet d'autres préoccupations plus "utiles" au quotidien.
Alors ! un avocat dans le coin?

Par **hutche**, le **11/11/2010** à **12:18**

au fait, pour ysatis, j'ai le meme numero bidon que vous.salutations

Par **bbrush**, le **11/11/2010** à **14:52**

Bonjour ,
sur le timbre rouge en bas a gauche de votre " confirmation officielle "
il est fait mention de votre veritable " numero personnel " .
Il doit toujours etre different du numero gagnant , je le crains (pour moi le num gagnant
021.062.255)
Bonne journee .

Par **Ysatis**, le **12/11/2010** à **08:07**

BONJOUR.Je suis d'accord pour que des sociétés bidon comme alicé aient avantage et d'autre comme celle ci soit enlevée au registre du commerce .Pour que c'est activité d'escroquerie ne continue pas.L'état français devrait trouver une solution pour que des sociétés d'arnaqueurs ,de belles promesses ne nuisent à personne .Salutations à tous

Par **uncouillondeplus**, le **12/11/2010** à **08:26**

Dans mon premier mail je me suis mal exprimé ! Je suppose que nous avons tous reçu le fameux « certificat national d'attribution » feuille sur fond rose. Certificat établi à l'ordre de XXX (votre nom). Dans ce certificat trois fenêtres apparaissent en fond blanc numérotées 1, 2,3 et au dessus de ces fenêtres les actes 1, 2,3 écrits en rouge sur fond rose.
Ce qu'il faut lire et comprendre (Alice se protège en prévision des procès) :

-Acte 1 et fenêtre 1 : l'acte 1 dit « a été constaté et consigné avec huissier ...le fait suivant ...voir la fenêtre 1 » , dans la fenêtre « le numéro 021.062.255 gagne bien 10 000 euros ».
Rien à redire c'est une annonce.

-Acte 2 et fenêtre 2 : l'acte 2 dit « a été constaté qu'un numéro (l'acte ne dit pas que c'est le numéro lu dans la fenêtre 1) a été attribué à la personne suivante » , dans la fenêtre « a été constaté que ce numéro est bien celui de (votre nom). Là, clairement, on vous a attribué un numéro et il est bien à vous , mais surtout pas que votre numéro est le 021.062.255. En lisant vite les deux fenêtres tout le monde pense que le numéro gagnant c'est le notre.

-Acte3 et fenêtre3 : l'acte3 dit « si le numéro personnel de la personne est bien celui spécifié dans l'acte 1 » la fenêtre dit « dans ce cas la direction paiera 10.000euros ». Clairement si votre numéro est bien le 021.062.255 alors la direction vous paiera 10.000 euros Nous ne lisons que le texte écrit dans les fenêtres, ce qui donne « c'est certifié le numéro XX gagne 10.000 euros, c'est certifié ce numéro appartient bien à MXXX, dans ce cas la direction paiera ».

Si vous attaquez la société Alice, ces faits vous seront reprochés. Voilà pourquoi la société Alice gagne tous ces procès (trop bien calculé). De plus Alice envoie à chaque fois le règlement du jeu, ce n'est pas obligatoire, Alice plaide sa bonne foi en insinuant que c'est pour ne rien nous cacher, dans ce règlement il est écrit qu'il faut lire attentivement les courriers.

Par **hutche**, le **12/11/2010 à 08:41**

bonjour, je comprends mais ce genre d'entreprise se fait une mauvaise réputation ce qui provoque un dégoût général du plus grand nombre pour ne pas dire tous.

Ils ont donc rien à gagner au final ,jouer avec les mots,les lois, et nombreuses contradictions dans leur courrier comme par exemple qu'il n'est pas obligatoire de commander et plus loin c'est l'inverse.

le numero gagnant qui est propre a la personne mais qu'en réalité ,tout le monde a le meme...Je comprends pas tout ,donc cela manque cruellement de crédibilité et je comprends qu'il y est des procès. La justice se plaint à dire qu'ils sont dans la légalité, c'est un jeu pour eux car ils savent de quoi ils parlent mais il y a quand même de l'escroquerie (je pense aux colis qui n'arrivent jamais et qui sont payés).

L'impossibilité de parler avec un responsable est également anormal, un disque pour se débarrasser des problèmes pour ne pas les régler en face de la victime, c'est de la lacheté non?

Bref, je risque pas de commander quoi que se soit chez eux. rires!!!

Par **uncouillondeplus**, le **12/11/2010 à 09:04**

PROCÈS :

Les personnes qui ont demandé que leur soit versée la somme promise (10.000 euros) ont tous perdu leur procès.

La justice n'exprime pas ses sentiments, elle vérifie les dires des parties et prononce un verdict. D'un côté un plaignant qui réclame 10.000 euros de l'autre une société qui prouve qu'elle n'a rien promis qu'il s'agit d'un jeu et que tout est clair. Je ne pense pas que nous pourrions espérer gagner un procès en demandant la même chose. N'attaquons pas sur ces faits, ce serait perdu d'avance !! Trop bien blindé !

En revanche, pourquoi la société Alice écrit en rouge sur fond rose et en tout petit, pourquoi la lettre est présentée comme déclarant le gagnant du jeu des 10.000 euros ?

Pouvons-nous prouver qu'il y a intention de tromper ?

Pourquoi le règlement est joint, alors que ce n'est pas obligatoire, peut être en prévision de

fournir une soi-disant preuve de bonne foi, et dans ce cas la société a prévu aller en procès. Si la société a prévu se défendre, c'est qu'elle reconnaît qu'il y aura des gens qui interpréteront son annonce. Alors pourquoi ne pas changer l'annonce plutôt que de préparer sa future défense ? N'est-ce pas une preuve de tromperie ?

J'ai lu que certains avaient des amis avocats. Qu'en pensent ceux-ci ?

Il y a également des défauts de livraison. La société s'est engagée avec ses 48h chrono, nous avons les dates d'encaissements sur nos relevés de banque..... pour certains d'entre nous plusieurs semaines se sont écoulées

Que penser des avocats qui ont entraînés leur client au tribunal en réclamant le versement du gain d'un jeu ? Résultat ils ont perdu ! Pour certains ils ont dû payer des dommages à la société, en plus des honoraires de l'avocat et des frais de justice.

Par **hutche**, le **12/11/2010** à **09:33**

S'il y a eu tant de procès, je crois qu'au moins un avocat aurait trouvé une faille. C'est donc peine perdue, je pense.

La justice n'est pas fiable dans ce pays, j'ai tellement vu d'affaires impressionnantes que plus rien ne m'étonne...

Il suffit juste d'ignorer toute cette pollution humaine et plutôt investir dans la pierre pour espérer se sortir au mieux d'un système pervers où les plus faibles payent pour les plus malins (voleurs ou pas).

Moi, j'ai décidé très tôt d'investir dans l'immobilier et je ne regrette certainement pas, leur 10000 euros, ils peuvent se torcher le cul avec. (petits joueurs).

Par **victime**, le **12/11/2010** à **18:21**

bonsoir à toutes les victimes des publicités d'Alice. Il est bon de dire à tous que c'est du bidon et que le règlement est écrit de telle façon que les personnes âgées ou déficientes visuelles ne puissent le lire (qualité du papier et la grosseur de l'écriture) je doute qu'un tribunal puisse donner raison à la société Alice car le prospectus est présenté non pas comme une participation ou un résultat de pré-tirage mais comme le résultat d'un tirage donc le destinataire est un gagnant d'une somme confortable et non des brouilles sans valeurs qu'il va recevoir. Les victimes sont souvent et même dans la majorité des cas des personnes en grandes faiblesses ou en grande difficulté financière ou morale. Je souhaite que comme pour les sociétés de crédit les parlementaires vont mettre un holà à de telles escroqueries.

Je demande à cette société de me verser dès aujourd'hui le chèque qu'elle prétend que j'ai gagné et ce sans obligation d'achat.

bon courage à la personne qui est chargée de justifier de tels agissements. Bonne soirée

Par **REMY1640**, le **15/11/2010** à **16:28**

Je suis comme vous, victime de cette arnaque, mais les 10000 €. il faut bien dire que c'était

trop beau pour être vrai, alors on oublie, mais j'ai commandé un produit, heureusement un seul au premier courrier, et ne l'ai jamais reçu, par contre le chèque correspondant a bien été encaissé, et là, nous sommes en présence d'un vol manifeste et non plus d'une simple publicité mensongère.
Je vais me déplacer vers la gendarmerie pour faire connaître ce fait et nous verrons bien quelle suite sera donnée.

Par **uncouillondeplus**, le **15/11/2010** à **18:12**

à remy1640:

C'est dans ce sens que je souhaiterai faire évoluer les choses ; comme vous j'ai commandé et n'ai rien reçu..... les chèques sont bien encaissés.

Seul une personne aura du mal à se faire entendre, si nous formons une "association " peut être pourrons nous faire livrer nos commandes ? Et qui sait après une première victoire, nous pourrons prouver qu'il y a tromperie ou intention de tromper nous devons avancer pas à pas!

En revanche je ne partirai pas en proces pour versation de la somme de 10.000 euros d'autres victimes ont essayé en pure perte!

Quelques faits:

- Pas de livraison dans les délais promis.
- Non respect du 48h chrono annoncé pour le cadeau .
- Dissimulation d'un texte sous des couleurs (rose/rouge) confondantes alors que l'annonce du gagnant est parfaitement lisible.
- Récidives des courriers prometteurs après plusieurs procès, alors qu'une correction de l'annonce suffisait..... démontrent la mauvaise foi, ou l'intention de tromper !

Par **guialex37**, le **16/11/2010** à **09:53**

j ai trouver une autre adresse que celles que tout le monde connaît peut etre que cela va vous aider quand a moi j ai aussi participer il y a peu avant d aller sur le forum je me dit que j ai fait une grosse connerie ma commnde ne s eleve qu 30 euro heureusement mon numero gagnant est 021.062.255 et a ce jour toujours pas de reponse que ce soit de ma commande ou du cheque donc je vais attendre un peut car cela ne fait pas une semaine
voici l adresse 2000 Route des Lucioles les Algo - 06410 BIOT
ou aller voir sur ce site pour plus de renseignement sur l entreprise
ALICE AVANTAGES sur SOCIETE.COM

Par **lanser**, le **16/11/2010** à **17:41**

bonjour a tous et toutes

je fait parti aussi des personnes qui on reçu du courrier de alice avantages designant l'unique gagnant de la sommes de 10.000 euros avec un numero soit disant personnel alors que plusieurs personne on le meme numero faut engager des poursuites judiciere mais pas tous seul.
merci de m'avoir lu cordialement a vous.

Par **launa**, le **17/11/2010** à **11:06**

nous on la ressue 4 fois donc une aujourd'hui disant que j'etais l'unique gagnant c'est de l'arnaque !!!

Par **hodni**, le **22/11/2010** à **12:41**

bonjours on est le 22/11/2010 et j'ai reçu encore une lettre de alice avantages un certificat d'attribution de gain de 10 000 euro a chaque fois j'ai fait une commande pour recevoir mon gain mais maintenant je vois que a chaque fois ils prennent les gens pour des con alors je vais faire encore une fois mes photocopies et recopies et je vais envoyer comme d'habitude sauf que cette fois pas de commandes je suis du gars et je vois que je suis pas le seul s'il y a une démarche a faire je suis dispose a vous suivre je m'appelle hodni et mes coordonnees sont 3 place de lahaye nimes 30000

Par **hodni**, le **22/11/2010** à **12:45**

bonjours on est le 22/11/2010 et j'ai reçu encore une lettre de alice avantages un certificat d'attribution de gain de 10 000 euro a chaque fois j'ai fait une commande pour recevoir mon gain mais maintenant je vois que a chaque fois ils prennent les gens pour des con alors je vais faire encore une fois mes photocopies et recopies et je vais envoyer comme d'habitude sauf que cette fois pas de commandes je suis du gars et je vois que je suis pas le seul s'il y a une démarche a faire je suis dispose a vous suivre je m'appelle hodni et mes coordonnees sont 3 place de lahaye nimes 30000

Par **patricia**, le **01/12/2010** à **00:08**

bonsoir,
je viens m'ajouter à vous, car comme vous je me suis fait avoir en espérant aussi recevoir ce fameux chèque de 10 000 euros en passant une commande d'une trentaine d'euros, ayant une famille nombreuse de 6 enfants cette somme aurait été la bienvenue comme vous tous. En fait c'est eux qui s'enrichissent en forçant les personnes à commander en les faisant espérer, il y a bien un moyen de les faire couler enfin j'espère vu qu'ils arnaquent les gens. si j'ai effectivement gagné ce chèque, je n'ai rien à déboursier, ils l'envoient c'est tout. bref j'ai fait une commande pour rien mais c'est la dernière.

Par **cat64**, le **02/12/2010** à **09:14**

bonjour

moi aussi j'ai reçu ke j'avais gagner 10000euros et qu'il fallait faire une commande et peux un porte du prix moi aussi j'ai envoyer mais toujours rien reçu par contre ma commande a été créditer sur mon compte donc je sais pas koi faire

Par **cruau**, le **05/12/2010** à **09:45**

j'ai également reçu un courrier indiquant que j'étais l'unique gagante des 10 000 €. mais grace à vos témoignages, je ne me ferai pas avoir.

J'ai déchiré le chèque que je m'apprétais à leur envoyer.

ENCORE MERCI A TOUS POUR VOS TEMOIGNAGES.

Par **cat64**, le **06/12/2010** à **09:43**

bonjour

de rien

sa se fait pas arnaquer les gens comme ça
mais bon sé la vie
passe une bonne journée

Par **ALX92**, le **06/12/2010** à **16:55**

Bonjour.

Je fais moi aussi l'expérience de ce matraquage publicitaire honteusement mensonger.
Difficile de porter plainte puisqu'on trouve des traces de termes tels qu' "aleas" partout dans les documents, et que, visiblement, cela suffit à donner raison aux arnaqueurs.

Cependant, il ne semble pas possible de se désabonner de ces envois.

La CNIL prévoit pourtant ce droit (<http://www.cnil.fr/vos-libertes/vos-droits/le-droit-dacces/>).

N'est-il pas possible d'attaquer Alice Avantages sur ce point ?

Par **isabelleaurore**, le **07/12/2010** à **10:56**

Bonjour à vous tous,

je vous ai déjà fais parvenir mon"expérience",quand on a besoin d'argent,on tente quand

meme le diable!

Enfin,bref,j'ai recommandé une seconde fois puisque l'on me disait qu'après ma commande,je recevrai mon"fameux"chèque et bien...j'ai reçu ma commande mais pas mon chèque.Mais on me dit quand meme de prévenir ma banque comme de quoi je vais recevoir un chèque.Vous me direz,j'ai quand meme un chèque de réduction c'est déjà pas mal!

Par **dufayet**, le **09/12/2010** à **14:19**

je viens de recevoir un courrier me disant que j'avais gagné 10000 EUROS je sais tres bien que c'est de l'arnaque j'avais reçu auparavant la meme chose 9000 euros d'une societe en belgique bien sur il faut toujours passer une commande c'est du vol et de l'arnaque je pense déposer une plainte c'est assez onereux mais j'ai dans ma famille des (avocats et magistrat)alors on verra bien au passage voici le nom du gerant de alice a nice monsieur jean landes alice avantages 146 av marguerite nice 06200 ,,,

Par **cat64**, le **10/12/2010** à **16:23**

ta de la chance d'avoir eu ta commande que moi je ne les toujours pas reçu la commande sa fait 3 semaine que j'attend
j'ai essayer d'appeler et en faite sé que des boite vocale donc je laisse tomber
bonne fin journée

Par **bigua**, le **11/12/2010** à **07:23**

bonjour a tous
jai reçu ce meme courier et renvoyer le courier avec l'achat
de deux produit mes jai pas encore recus les produit avez vous reçu le votre
merci

Par **SAM1975**, le **16/12/2010** à **21:15**

Je suis outrée d'avoir appris que je n'étais pas la seule personne à savoir fait arnaqué.
Dommage, car si je n'ai pas encore reçu la commande que j'ai faites et de ce point, j'entame une procédure judiciaire qui sera en ma faveur, du fait que je suis une personne vulnérable et j'ai l'intention d'aller loin.

Par **bigyaya**, le **18/12/2010** à **11:09**

Bonjour,

Nous sommes nous aussi victimes de ces courriers trompeurs, Alice Avantage est vraiment une société qui prend les gens pour des cons !
Sur leur site officiel, ils annoncent tous les procès qu'ils ont gagnés, mais ils ont quand même été condamnés en 2009 :

http://www.arnaques-infos.org/files/info-alerte_n_254_-_27_juin_2009_-_alice_avantage.pdf

Je ne sais pas si il est possible en France de se regrouper pour intenter une action commune ou créer un gros buzz, pour que plus personne ne se fasse avoir.
En tout cas, ne commandez pas chez eux !

Par **collioure**, le **31/12/2010 à 16:38**

Bonjour

j'ai passé commande le 09.11.10, l'encaissement par CB s'est fait le 10.11, j'ai reçu une lettre d'Alice me signalant une rupture de stock concernant un article commandé. Depuis plus de nouvelle, impossible de les joindre par tph et pas de mail, ne puis-je pas exiger l'annulation de cette vente par correspondance et son remboursement, ou en avertir la DGCCRF

Bon réveillon à tous

Par **betty83**, le **31/12/2010 à 23:43**

Je lis tous vos messages et là je commence à avoir bien peur, car j'ai moi aussi reçu le courrier d'alice avantages il n'y a que deux jours et j'ai aussi fait un achat.

Bon je me doutais bien d'une arnaque car quand j'ai lu les petites lignes au dos du document c'est aussi inscrit que tu peux gagner un chèque de 2€. Mais j'espère tout de même recevoir ma commande la semaine prochaine voir la suivante!!! Affaire à suivre alors!!!

Malgré tout et parce que c'est le jour je vous souhaite quand même à chacun une très bonne nouvelle année... sans arnaque

Par **Babsie0711**, le **04/01/2011 à 14:05**

Bonjour,

Je viens également de recevoir un nouveau courrier de cette société. Je m'apprêtais à commander, à la lecture de l'Avis Officiel de Recherche transmis. Fort heureusement, une petite recherche sur internet m'a, préalablement, interrompue dans ma commande. Je vous remercie pour vos nombreux témoignages, qui m'auront permis, une fois de plus, de ne pas tomber dans le panneau de la "naïveté" qui me caractérise très souvent.

Nous nous devons d'arrêter ce genre de commerce abusif et irrespectueux des valeurs humaines, surtout lorsqu'on peut constater que des gens honnêtes et déjà fragilisés sont tombés dans cette industrie honteuse. Je conserve donc ce courrier, sans savoir encore ce

que j'en ferai; n'ayant pas la possibilité financière de déclencher une procédure juridique isolée. Néanmoins, si d'autres personnes décident de se grouper pour contre-attaquer, je me joindrai favorablement à cette mutualisation.

Dans l'attente,

Bon courage et bonne chance à ceux qui ont ou intentent quelque chose,

Par **Gilbert45ans**, le **04/01/2011** à **15:03**

Bonjour, j'ai aussi reçu ce 4 janvier un avis officiel de recherche pour un envoi confirmé de règlement de 10 000 € cash de Alice Avantages. Mais, ils indiquent : lisez attentivement le rappel ci-joint. Il est absent du courrier ! Ils osent même écrire que le rappel n'est ni un jeu ni une publicité, mais, suivit de pas comme les autres, ce qui change tout le sens de leurs affirmations. Au dos de la notification administrative : important ! Mon 1er courrier étant resté sans réponse.... : bizarre celui-là, je l'ai pas reçu. Et, aussi si vous êtes bien Mme xxx, comme en fait je suis M. xxx, je n'avais vraiment aucune chance de recevoir cette somme, mais toutes les certitudes d'être trompé par ces confidentielles lettres. Je pense que les courriers de ce type que nous récoltons sont supérieurs à 99,999 % des tromperies, car s'il y a parfois un gagnant, ont a été très probablement plus de 100000 a obtenir leurs bons de commande. Sur ce. Bonne année à tous et toutes. Très bien ce forum, ça permet d'ôter les derniers doutes. Gilbert.

Par **Babsie0711**, le **04/01/2011** à **15:24**

Tout à fait d'accord avec les remarques positives sur ce forum. Il lève les derniers doutes ...

Bonne année à tous et à toutes, en espérant évidemment que 2011 nous préservera tous de ce genre d'arnaques.

Barbara

Par **regard75018**, le **05/01/2011** à **06:54**

Faut vraiment etre gogo ou être fan des émissions de rtélé-réalité pour croire que vous avez gagné de l'argent sans rien avoir à miser quoi que ce soit.

Vous pouvez porter plainte, vous serez condamnés aux dépens...

Bien sûr, vous trouverez toujours un avocat pour vous dire d'ya aller, car si vous n'y allez pas, il ne gagne pas d'argent lui....lol...

Dans la vie, on n'a rien sans rien.

Quant aux 10 000 € c'est une possibilité de paiement en commissions si vous revendez leurs produits, il suffit de bien savoir lire les prospectus et les règlements. Toutes les sociétés procèdent ainsi et c'est absolument LEGAL.

Quand à ceux et celles qui disent avoir droit à l'aide juridique, ce sont des personnes qui ne font rien de leurs journées, et feraient bien mieux de travailler plutot que de croire que l'on

s'enrichit à se tourner les pouces....
CQFD

Par **fab**, le **05/01/2011** à **23:17**

bonsoir a tous , j'ai moi reçu cette lettre en sachant qu'il ne faut surtout pas commander car il y a toujours anguille sous roche,seulement sur le tampon de l'enveloppe il specifié :envoi garantit du reglement du jeu AA0052 la somme de 10000 et non envoi garantit de la somme de 10000 euros, alors que sur le document il est juste dit envoi du reglement ce qui peut induire en erreur beaucoup de personne
sur ce bonne soirée a tous

Par **fab**, le **05/01/2011** à **23:19**

bonsoir a tous , j'ai moi reçu cette lettre en sachant qu'il ne faut surtout pas commander car il y a toujours anguille sous roche,seulement sur le tampon de l'enveloppe il specifié :envoi garantit du reglement du jeu AA0052 la somme de 10000 et non envoi garantit de la somme de 10000 euros, alors que sur le document il est juste dit envoi du reglement ce qui peut induire en erreur beaucoup de personne
sur ce bonne soirée a tous

Par **maelah2o**, le **07/01/2011** à **10:35**

bonjour à tous,
meme chose pour moi aujourd'hui je recois mon 9 eme courrier en 2 mois j'ai failli commander a 2 reprise fort heureusement je n'avais pas poster l'enveloppe.
Ce matin quand j'ai lu toute les déclarations je'n'en croyait pas mes yeux c'est énorme cette arnaque serieux le pire ces que la plupart n'ont meme pas reçu leurs commandes je pense qu'une mobilisation est nécessaire pour arreter ce carnage.
Moi j'ai de nombreuses dettes je travail mais comme beaucoup n'arrive plus à suivre le paiement des loyers et de la nourriture quand j'ai reçu ce 1 er courrier je n'y croyais pas car je joue enormement sur internet et la je gagne! alors que l'as je n'ai pas repondu et ces comme si avec les 8 courriers qui ont suivi une voie me disai ces bizarre ca insiste pourquoi ca strouve c vrai j'ai ptet gagner donc je commande ce matin je fai ma lettre et jette un coup doeil sur le net et la je vous dis a tous merci merci de m'avoir éviter d'etre arnaquer à mon tour!

Par **Silver76**, le **13/01/2011** à **18:01**

Bonjour,
Cela fait maintenant 2 mois que je reçois un courrier de la part d'Alice avantages me signifiant que j'ai gagné 10.000 €uros (il est même inscrit sur l'enveloppe et je cite "Vous avez bel et bien gagné et malgré tout vous n'avez rien perçu à ce jour, c'est inacceptable"). Je reçois leur

courrier à raison de 2 par semaines.

Si j'ai réellement gagné, pourquoi ne reçois-je rien, pourquoi aucun huissier de justice ne me contacte ?

S'il s'agit, comme certains l'indiquent, d'un "jeu concours", il n'y a pas obligation de commande, car dans le cas présent, les lois en vigueur ne sont pas respectées ! (Je tiens à rappeler que, après plainte d'une cliente du sud-est qui a déposé plainte, cette société a été condamnée à lui verser les sommes dites dans les courriers reçus (ce qui signifie, pour mon cas, de 10 000 €uros. Comment se fait-il, que malgré toutes les condamnations prononcées, que ce genre de "société" exercent encore ? Comment peuvent-elles encore exister ?

Alors à quoi donc cela sert-il que les consommateurs déposent plainte sur plainte puisque ce genre de sociétés, malgré les condamnations (dont les plaignants ne voient rien d'ailleurs !) exerce encore et vit encore ?

Que font réellement les pouvoirs publics et la "Justice" ???

Par **mitch844**, le **13/01/2011 à 18:07**

bonjour j'ai moi aussi commander le 27/ 12/2010 des articles il on encaisser le cheque est a ce jour je n'ai toujour pas reçu ma commande que peu t'on faire et je vois qu'on a tous gagner 1 cheque de 10.000euro bon courage a tous

Par **Marion2**, le **13/01/2011 à 18:41**

Personne n'a gagné. Lisez correctement tout ce qu'Alice a écrit !!!

En gros, cette société prévient que vous n'avez rien gagné et que ce soi-disant gain sert pour leur publicité...

De nombreuses personnes ont été déboutées de leur plainte contre Alice et ont même été condamnées à lui verser des dommages & intérêts.

Le Juge a bien expliqué qu'Alice avait mis en garde les personnes qui recevaient ce courrier.

Par **Silver76**, le **13/01/2011 à 19:16**

Bonsoir,

J'ai bien lu tout ce qu'il y avait à lire dans le courrier, et, à aucun moment il n'est fait mention qu'il s'agit d'une "publicité".

Il est bien de citer PASCAL, toutefois, les lois sont différentes aujourd'hui (et elles ont bien "changé"), les coutumes, la vie et notre "façon" de vivre ont bien changé, aussi, depuis 3 siècles.

Il serait bon de dire que la "Justice" interprète les lois en fonction de "circonstances", et pour ma part, est bien trop clément avec des sociétés telle "Alice Avantages" ! Hélas !!

Maintenant, si j'ai réellement gagné (!??!) qu'elle m'adresse, conformément aux lois en vigueur "régissant" ce genre de "jeu", mon prix.

Plus simplement, je souhaite que cette société "m'oublie" et ne fasse pas commerce de mes données personnelles, selon les lois Informatique et Liberté.
... Mais il faudrait que la "Justice" soit plus sévère !

Par Marion2, le 13/01/2011 à 19:33

Il y a un internaute qui avait indiqué le texte exacte qu'avait mis Alice.

Il y a actuellement 139 messages, je ne vais pas m'amuser à les relire un à un.
Si vous avez 5 minutes à perdre, allez-y...

C'est d'ailleurs pour cette raison que les plaignants ont été déboutés.

je vais quand même essayer de retrouver le texte.

Par Marion2, le 13/01/2011 à 21:20

Je n'ai pas encore retrouvé le texte exacte d'Alice, mais voici ce que j'ai retrouvé pour l'instant :

[citation]En fait, su vous lisez bien le règlement qui est joint dans chaque enveloppe que vous avez reçu, vous constaterez qu'il est bien dit que c'est un jeu soumis à "aléa"! Cette même mention est portée sur l'enveloppe.

De même, il est expliqué que plusieurs personnes sont susceptibles de recevoir ce genre d'enveloppe et ayant comme titre différentes appellations comme: "gagnant" ou "unique gagnant" ou "grand gagnant", etc...!

Il est dit aussi que le vrai et unique gagnant serait contacté par lettre recommandé pour lui signifier qu'il a réellement gagné et que cette personne à partir de la date de présentation du recommandé avait un certain délais pour réclamer son du. Sinon qu'il serait remis en jeu.

Un conseil, avant d'intenter une quelconque action en justice même collective, prenez le temps de bien lire le règlement du jeu.

Par contre, moi j'ai reçu dernièrement une enveloppe confidentielle d'Alice provenant de sa direction financière. Sur le courrier, il est bien marqué que le courrier en question n'est pas un jeu.

Autre chose quand certains ont passé commande, ils ont choisi un seul produit où il y a une étoile.

Quand il y a une étoile, il est bien dit que tous les produits avec étoile sont vendu en lot avec un produit bien-être et santé.

Donc pensez à bien lire avant de jouer ou de passer commande. Lisez tout ce qui est écrit en tout petit caractère surtout!

Sur tous les courriers reçus, vérifiez bien qu'il est porté que c'est un jeu qui est soumis à "aléa"!

Je n'ai pas de bac +4 comme certains qui crient haut et fort avoir une maîtrise mais il faut bien lire avant de dire n'importe quoi et de faire n'importe quoi.

Avant de lancer une procédure relisez tous le règlement joint à vos courriers.

[/citation]

Ce message a été écrit par pompier il y a presque 1 an. Vous pouvez retrouver ce message actuellement en page 3 du forum

Par **Silver76**, le **14/01/2011 à 12:00**

Bonjour,

Je conçois que certains "internauts" soutiennent ce genre de pratique et soutiennent donc "Alice Avantages" (sous doute y ont-ils un intérêt..?)

En somme, il faut donc retenir qu'il s'agit d'une arnaque "légale", et l'on prend donc le consommateur - contribuable pour un ... (= gogo juste bon à raquer !)

J'ai pris note donc inutile de me rappeler quoi que ce soit et que cette "société" ait au moins l'honnêteté et la décence de respecter ma tranquillité en ne m'adressant plus ce genre de propagande, car recevoir cela 2 fois par semaine peut être apparenté à du HARCELEMENT !! Et surtout un manque de respect au droit privé !

Par **Marion2**, le **14/01/2011 à 12:37**

[citation]**Je conçois que certains "internauts" soutiennent ce genre de pratique et soutiennent donc "Alice Avantages" (sous doute y ont-ils un intérêt..?)**

[/citation]

C'est entièrement faux et cela s'appelle de la diffamation...

Je vous ai expliqué ce qui se passait. Ma foi, si vous êtes assez crédule pour croire que subitement vous avez gagné 10000€ c'est votre problème.

Si vous souhaitez mettre Alice au Tribunal, surtout ne vous gênez pas...

Relisez correctement tous les messages que vous avez reçus.

Par **Silver76**, le **14/01/2011 à 13:40**

Re-bonjour,

Il n'est nullement question de diffamation.

Je dis simplement que je conçois que certaines personnes aient une opinion allant dans le sens d'un "soutien". C'est tout.

(Soutien qui peut être intéressé comme dans le cas d'un avocat ayant intérêt à soutenir son client, c'est un exemple bien évidemment)

Je tiens aussi à dire que toutes les personnes ayant reçu cette "publicité" n'ont sans doute, peut-être, vraisemblablement pas reçu le même courrier.

En ce qui me concerne, je n'ai rien reçu concernant un "éventuel" avertissement.

Il est pourtant simple de reconnaître, et cela les tribunaux l'ont aussi reconnu (voir émission passée à la télévision concernant ce genre "d'arnaques") que les termes employés sont, pour être "sympa" plus qu'ambigus.

Je ne crois pas, mais je dis que je n'aime pas recevoir ces courriers continuellement. 2 par semaine, n'est-ce pas un début de "harcèlement" ?

(La mise entre parenthèses de certains termes serviront peut-être à ne choquer personne, ce qui n'est pas du tout mon but !). Ne plus recevoir cela me sied très bien et va dans le sens du respect de ma tranquillité.

Encore merci à Pascal, le monde a changé, les mœurs et les lois aussi. Tout comme l'Education (grâce à... Je sais lire, merci !)

Sincères salutations.

Par Marion2, le 14/01/2011 à 13:43

Voici ce qui est écrit dans les courriers.

[citation]Moi aussi je suis la grande gagnante de 10 000 euros, mais je sais bien que c'est des conneries. Déjà leurs produits miracles j'y crois pas, les courriers je m'amuse à les décrypter pour voir à quel point ils prennent les gens pr des cons et abusent de la faiblesse de certaines personnes. Il ne faut surtout pas commander car le chèque est soumis à aléas, c'est indiqué en minuscule bien sur. Le chèque de 10 000 euros c'est un chèque en bon d'achats !! vous vous voyez prendre 10 000 euros de produits chez eux, même ces bons d'achats n'existent pas, c'est une incitation à la commande.

et puis lisez bien le règlement à la fin, ils disent : " comme il est dit à plusieurs reprises dans les documents que vous avez en mains et qui sont, vous le comprendrez aisément, dénués de promesses fermes mais présentes de manière des plus attractives comme c'est l'usage pour tout document à visée publicitaire. Plus loin il est indiqué que "vue l'importance du prix, soyez astucieux et très attentif à la lecture"

Sur ces quelques mots, ils ont tout dit et sont couverts car d'une certaine manière ils ont prévenu du non sérieux de ce gain..

[/citation]

Par Marion2, le 14/01/2011 à 13:45

[citation]Une décision favorable pour la société Alice Avantages rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

[/citation]

Par **Marion2**, le **14/01/2011 à 13:47**

Maintenant, vous agissez comme bon vous semble.

Par **mitch844**, le **15/01/2011 à 10:35**

moi ce qu'il m'intéresse maintenant c'est pas les 10.000 euros mais ma commande que j'ai payer est a été encaisser et je n'ai toujours pas reçu je pense que là il y aura quelque chose à faire

Par **Marion2**, le **15/01/2011 à 11:54**

Justement, c'est sur la commande réglée et non envoyée qu'il faut déposer plainte.

Par **kryselisle**, le **16/01/2011 à 01:56**

Bonsoir

je m'aperçois qu'il y a pas mal de personnes qui ont le même soucis que moi concernant ALICE AVANTAGE

C'est vraiment lamentable de voir à nos jours des sociétés aussi malhonnêtes.

J'ai moi aussi fait une commande il y a environ 3 semaines, pour gagner 10 000 euros.

Je ne connaissais même pas cette société et j'ai reçu plusieurs courriers de leur part et j'en reçois encore même après le colis que je n'ai jamais reçu, quel toupet!!!

J'ai envoyé un chèque et à ce jour je n'ai toujours rien reçu!! et pourtant c'est bien précisé sur les courriers qu'ils envoient la commande sous 48 heures avec le chèque

Personnellement moi je n'y crois pas mais si je l'ai fait c'est pour ma femme qui est handicapée, c'est pour elle que je l'ai fait! et de plus on attend un bébé.

On c'est dit peut-être que... qui ne tente rien n'a rien
Mais je sentais l'arnaque, et la preuve c'est bien ça.

Ils ont empoché l'argent et rien, et multiplié par le nombre de personnes qui se sont faites

avoir ils ont empoché des millions d'euros.

Ça si ce n'est pas de l'arnaque et de la publicité mensongère et bien c'est quoi alors?

Faut arrêter de prendre les gens honnêtes pour des imbéciles!

Par **gravona**, le **19/01/2011** à **10:52**

bonjour, moi aussi je suis dans le même cas que vous a ce jour pas de colis, cette commande chez ces escrocs a été passer mi- décembre bien sur chèque encaissé de suite.j'ai bien entendu laissez des messages sur leurs 0892237230 même un mail qui m'est revenu non délivré puis le 09 01 2011 un courrier dater du 27 01 2010 cachet de la poste 07 01 2011 disant produit indisponible donc j'ai bien compris que 35 euro dans 'l'os'.Voila donc pour moi quand aux tribunal de Nice a voir ce que j'ai lu il doit y avoir des complices voir plus. a bientôt

Par **Marion2**, le **19/01/2011** à **14:18**

Vous, vous parlez d'une commande payée et non reçue, ce qui n'a rien à voir avec le procès de Nice. Là, vous pouvez déposer plainte, Alice sera condamnée.

A Nice, c'était pour le chèque de 10000€.

Par **krysdelisle**, le **20/01/2011** à **01:53**

bonsoir

je parle de la commande mais aussi des 10000 euros

si vous lisez mon message c'est écrit

et pour les 10000 c'est peine perdu,ils savent ce qu'il font,meme s'ils ont tort il gagneront de toutes façon.

cordialement

Par **gravona**, le **20/01/2011** à **10:05**

un oublie de ma part, bien sur que j'attends aussi les 10 000 euro comme vous tous. le chèque aurait du être dans le colis .

Par **Marion2**, le **20/01/2011** à **12:43**

Non, le chèque n'aurait pas dû être dans le colis parce que vous n'avez rien gagné.

De plus, s'il y a un gagnant, ce n'est pas un chèque de 10000€ qu'il recevra mais 10000€ de bons d'achat dans cette société.

Lisez attentivement le forum et vous comprendrez pourquoi vous n'avez rien gagné.

Par **oliver971**, le **22/01/2011** à **10:52**

[s]Encore un autre cas.[/s]

J'ai passé une commande Chez Alice début novembre 2010, à ce jour je n'ai toujours rien reçu.

Un mois après, en décembre 2010, j'ai reçu un unique courrier de leur part qui m'informait que sur les 3 articles commandés, il y en avait un en rupture de stock et que son approvisionnement était prévu dans une quinzaine de jours.

Faites le calcul : date de leur courrier le 14 décembre 2010, nous sommes le 22 janvier.

Ils mettent deux numéros de téléphone en 08 et demandent de laisser nos numéros de téléphone ainsi que nos et ce n'est pas pour autant que nous ne sommes jamais rappelés. Pourtant j'ai dû appeler un soixantaine de fois.

Quand aux 10000 euros j'en parle même pas.

Je pense pas que je recevrai ma commande ni mes 60 euros et qu'un dépôt de plainte me fasse récupérer quoi que ce soit.

Par **Marion2**, le **22/01/2011** à **10:55**

Il faut déposer une plainte pour les articles payés et non reçus>.

Par **xps2000**, le **23/01/2011** à **14:19**

Bonjour à tous

Je ne comprends pas que:

- 1) Malgré les nombreuses mises en garde, faites par des personnes déjà piégées, divers médias et sites internet, depuis 2 ans environs, il y a encore à ce jour des personnes qui se laissent abuser par ce genre de publicité.
- 2) Si Alice Avantages avait HONNETEMENT précisé qu'il n'y aurait aucun gagnant, les gens auraient-elles passé une commande? NON bien sur. Donc il y a bien intention délibérée de

cette société à INDUIRE EN ERREUR les personnes qui reçoivent cette publicité. Et ça c'est puni par la loi. Sans compter que le mot ALEA derrière lequel se réfugie Alice Avantages est un terme trompeur à lui seul et son utilisation devrait être considérée comme abusive.

3) Compte tenu du nombre important de personnes qui ont été abusées par cette publicité, il est incontestable qu'elle est bien au moins TROMPEUSE. En plus des nombreux sites traitant ce sujet CONFIRMENT BIEN que cette publicité est une ARNAQUE. Je suis surpris que la justice fasse fi de tous ces éléments réels et donne encore raison à cette société, et surtout que cette justice n'intervienne pas plus sévèrement pour au minimum, faire stopper cette pratique douteuse.

Je termine en redisant "ARRETER DE PASSER DES COMMANDES A CETTE SOCIETE, C'EST UN PIEGE !!(voir INFO-ALERTE reseau anti arnaques)

Par **noirame**, le **26/01/2011 à 23:15**

Je pense que le problème n'est pas juridique mais moral.

J'interviens pour réagir aux propos de ceux qui pensent qu'il suffit d'un minimum de jugeote et d'une lecture attentive du règlement pour s'apercevoir de l'entourloupe. Tout le monde n'a pas les outils permettant d'agir ainsi. Chez certaines personnes, il ne s'agit pas de bêtise ni de naïveté, mais d'un manque d'éducation : un règlement juridique est quelque chose de très abrupt, voire d'incompréhensible pour beaucoup de gens. D'autres, notamment certaines personnes âgées, n'ont pas d'accès aux forums Internet, et souffrent trop souvent d'une altération de leur jugement due à la vieillesse. Or, je remarque que les courriers commerciaux de ce type sont bien plus fréquemment adressés aux personnes d'un certain âge. Le hasard, sans doute...

Mon grand-père souffre de la maladie d'Alzheimer et dépense des sommes très importantes (cela se chiffre aujourd'hui en milliers d'euros) auprès de dizaines de ces organismes. Ils le harcèlent et réitèrent leurs courriers après chacune de ses commandes, heureux d'avoir trouvé un bon pigeon. A cause de sa maladie qui altère ses facultés mentales, à chaque fois, il est convaincu d'avoir gagné, même lorsque je surligne les passages significatifs du règlement sous ses yeux.

Peut-on dire, concernant ces personnes, vieilles, malades ou sans éducation, qu'elles ont été "expressément prévenues" qu'il ne s'agissait que d'un jeu à visée commerciale ? Ne devrait-ce pas être écrit beaucoup plus explicitement, de sorte que l'information soit accessible à tous ?

Certes, ces sociétés sont juridiquement en règle (et encore... j'ai trouvé quelque part que "l'article L121-36 du Code de la consommation interdit de demander au participant d'un jeu quelque contrepartie financière que ce soit."), mais de tels procédés sont écoeurants de malhonnêteté...

Par **grisou95**, le **27/01/2011 à 12:58**

Moi aussi j'ai reçu des dizaines de paperasses, mais il y a longtemps qu'elles vont au feu. Pendant 2 mois j'ai été tranquille, mais voilà que ça recommence. Seulement je ne ferai pas

partie des pigeons....

Si vous lisez bien le règlement, vous verrez que si vous êtes la vraie gagnante, vous en serez informée par UNE LETTRE RECOMMANDEE.

Alors pas la peine de vous faire arnaquer par des commandes.

N'espérez rien d'eux, ni de Proper & Pratique, c'est la même Société.

Cordialement.

Par **gæar**, le **01/02/2011** à **17:24**

Bonjour,

je viens de recevoir pour la première fois une lettre de Alice Advantage me disant Envoi Garanti de 10 000 euros par chèque à votre ordre Réf. Règlement AA9005 en envoyant un bon de commande et que ce n'est pas un jeu mais un courrier administratif avec M. Edouard VALENTIN comme Directeur Financier, sous Huissier de Justice, un cadre disant Remise certifiée et confirmée et une Attestation de Garanti d'Envoi de Mme Helena ROBERT Directrice Générale.

J'avoue avoir été tout à fait contente à l'idée d'avoir ce chèque, ça m'avait l'air vrai avec tout ces noms, titres, huissier de justice.

Cependant, après avoir lu certaines de vos réponses, je suis plutôt déçue, il vaut vraiment mieux pas que je renvoie le bon de commande vu que y a pas une seule personne qui a reçu ces 10 000 euros et qui ont été arnaqués.

Par **Marion2**, le **01/02/2011** à **17:56**

Mettez ce courrier directement à la poubelle/

Par **gæar**, le **01/02/2011** à **18:06**

Ok merci c'est ce que je vais faire. Je suis bien contente d'avoir vérifié avant parce que j'ai failli l'envoyer.

Par **lagabol**, le **04/02/2011** à **15:28**

De toutes les façons, les noms de Edouard Valentin, Helena Robert, etc sont des noms de plume, c-à-d des noms inventés pour ce jeu. Rien n'est vrai dans tout cela, n'y croyez pas. Pour preuve c'est écrit "les noms des personnes utilisées sont des noms de plume".

Par **Marion2**, le **04/02/2011** à **16:46**

Il n'y a pas de complices....

Lisez correctement tous les messages envoyés par Alice et vous comprendrez pourquoi le Tribunal de Nice a débouté les personnes qui ont déposé plainte.

Si vous n'avez pas reçu les articles commandés et payés, alors là, déposez une plainte pour commande payée et non reçue.

Par **beda63**, le **07/02/2011 à 19:48**

bonsoir a tous , idem pour moi j ai aussi reçu de nombreux courriers de la part d alicia avantages en me disant que j ai gagné 10000 euros . il faut qu il arrête leur publicité mensongère !!!!!!! je vais faire des démarches envers un avocat pour publicité mensongère !!!!!

Par **Marion2**, le **07/02/2011 à 21:20**

Ce n'est pas de la publicité mensongère.

[citation]**marguerite2A**

Voir ses messages

Nouveau membre

Inscrit : 08/12/2008

Messages : 11 Paris, Le 08/12/2008 17:04

ALICE AVANTAGES

Bonjour,

Avant de porter d'écrire de tels commentaires peux tu LIRE, simplement LIRE correctement les courriers que tu as reçu de la société Alice Avantages ?

Tu as gagné un chèque achat et tu concours pour un chèque de 10.000 €uros !c'est un jeu GRATUIT SANS OBLIGATION D'ACHAT. Le gagnant principal a été pré-tiré par un huissier de justice AVANT l'envoi des messages.

Tout est écrit clairement DANS LE REGLEMENT.

[/citation]

Donc, avant d'aller dépenser de l'argent chez un avocat, relisez bien tout ce qu'a écrit Alice Avantages..

Pourquoi croyez-vous que malgré de nombreuses plaintes Alice n'ait jamais été condamnée ? Tout simplement parce qu'elle prévient dans les documents qu'elle envoie que c'est pour participer à un jeu.

Par **chaya06**, le **09/02/2011** à **10:25**

bonjour, j'ai reçu aussi au moins 5 courriers de alicé avantage comme moi je gagnante définitive des 10000euros!! comme une idiote g commande un produit et le cheque a été encaissé le 2/02/2011 et on est aujourd'hui le 9 et g tjrs pas reçu ma commande avec le cheque bien sûr!!! c des arnaqueurs d première et quand on essaie de les appeler on tombe sur le répondeur comme moi forcément alise les coordonnées pour une hôtesses nous rappelle c abuse un cheque encaissé et rien de reçu !! j'attends un peu et je les attaque !!!

Par **KEYBOY**, le **12/02/2011** à **14:32**

Bonjour

Il s'agit évidemment pour moi d'une arnaque des plus grossières.

J'ai reçu comme vous tous ces courriers provenant d'AA me promettant monts et merveilles alors que je ne savais pas même qu'elle était cette entreprise et comment elle avait pu se procurer mes coordonnées.

Avec un tout petit peu de logique on peut très vite déduire que c'est une arnaque, parce que le support même du courrier qui est envoyé, ne peut être produit qu'en grande quantité et par une imprimerie professionnelle.

Le fait d'être unique gagnant induirait un papier de bonne qualité et non du papier recyclé, et un document sous un modèle unique et non édité par une rotative qui est incapable de ne sortir qu'un document à la fois.

La clause de commandes pour un jeu sans obligation d'achat est elle aussi un des classiques des enornites auxquelles les gens peuvent mordre pourtant!

C'est pourtant fort de la naïveté des gens que ces gens même s'ils finissent par être condamnés un jour, parviennent à s'enrichir car au pire le versement des 10000 euros sera du après un procès dans quelques cas les plus déterminés, mais les sommes amassées par ces procédés sont incomparables vis-à-vis de celles auxquelles les escrocs sont condamnés et tant que la justice n'aura pas de solutions rapides contre ces manipulations, ces gens de peu de scrupules continueront de vivre grand train entraînant quelques fois les "naïfs" s'étant laissé attrapper, vers des difficultés insurmontables comme j'ai pu le lire dans ces posts au sujet de AA (ah ah peut-être que l'intention est dans le nom lui-même),

Malheureusement l'enjeu en vaut toujours la chandelle et de tels montages sont toujours possibles dans un pays qui se prétend de droits.

Le dépôt de plainte concernant AA n'étant pas adressé au bon responsable selon moi, car il serait plus logique d'assigner l'état ou la justice qui laissent béhantes des failles telles que celles-ci, nous ridiculisant et permettant l'abus de citoyens souvent parmi les plus fragilisés et les moins aptes à se défendre.

Souhaitons également qu'un empoisonnement ou plusieurs ne soient pas à déplorer tant les craintes quant aux produits commandés qui apparemment sont livrés quelques fois malgré tout, soient à prendre en considération, si l'on réfléchit un tant soit peu au sérieux et à la probité de cette entreprise, qui est mise en cause ici même par quantité de personnes.

De grâce faites appel à votre bon sens, il s'agit là d'un montage avec certes un investissement préalable pour lequel un montant non négligeable doit être investi, pour les frais d'impression et de postage, de publicité, et de stocks, mais le retour est plus qu'allechant, quant au prétexte emprunté c'est à dire la vente de produits relevant plus d'un bric à brac à des fins de soins que d'une spécialité devrait finir de mettre la puce à l'oreille.

Les produits vendus par AA ne devraient-ils pas bénéficier de conseils avisés pour être délivrés, plutôt que de simples catalogues ne présentant qu'un exposé très subjectif de leur capacité?

Il est fort à parier que cette entreprise figure dans les chroniques judiciaires, dans des délais sans doute courts, mais fortune sera faite pour ces gens!!

Ne laissons pas de personnages tels que ceux-ci exister!

Cordialement.

Par **rod9001**, le **14/02/2011** à **15:12**

Ils sont très forts chez Alice Avantages. Ils ont déjà gagné plusieurs procès contre des gens qui, croyant avoir gagné, ont porté plainte et ont été déboutés. Et en plus ils ramassent des dommages et intérêts et les frais de tribunal sont à la charge du plaignant. Il faut bien lire le règlement et voir que TOUS les participants sont appelés "GAGNANT" et que seul le VRAI GAGNANT est appelé "GRAND GAGNANT". Aussi il est facile de se laisser abuser par des jeux de termes et d'appellations purement inhérents à ce concours, surtout lorsque l'on vous promet une telle somme (10 000 € !). Si j'ai un conseil ? Laissez tomber, ils ne valent pas le timbre que vous dépenser pour eux..

Voilà le lien de leur site où ils se gargarisent de leurs victoires juridiques :

http://www.alice-avantages.fr/justice/index.html?gclid=CO_xw87lh6cCFQsTfAodMBYZeA

Par **toutoune29**, le **15/02/2011** à **21:13**

Bonjour

Je suis nouvellement arrivée sur CIAO car je cherchais des témoignages de personnes qui se sont faites arnaquées par ALICE AVANTAGES. Je suis surprise de voir que tant de gens se font faire avoir, comme moi, je ne suis plus la seule à me dire "mais quand donc arriveront ces 10 000€ !!!!! Moi aussi j'ai reçu plusieurs courriers me disant que j'ai gagné 10 000€ et encore un aujourd'hui que j'ai sous les yeux. Moi aussi j'ai passé une commande, par contre je l'ai bien reçue mais je n'ai pas utilisé le produit (pas confiance) c'était simplement pour valider mon lot et je n'ai pas reçu d'argent bien sûr. Quelle déception quand je comprends

maintenant que jamais je ne verrai la couleur de cet argent. J'avais fondé pleins de projets afin de me remettre sur pieds. Comme j'étais naïve !!!!! Bien sur il y a le règlement, mais encore faut il le comprendre à demi-mot. Un coup on croit le comprendre et la ligne suivante on se demande si on l'a bien compris. Alors dans le doute, on passe une commande en se disant peut être que j'ai mal compris et on reprend espoir. Et à la réception du colis on espère, on cherche ce chèque de 10 000€ dans l'enveloppe, mais non, rien, absolument rien. A en pleurer tellement j'avais fondé des espoirs dans ce chèque. J'ai leur courrier sous les yeux et j'ai envie de crier ma colère contre ces gens, pour moi, mais aussi pour tout ceux qui on cru en ce chèque qui aurait du leur rendre la vie moins difficile. Alors, quand je lis tous ces témoignages, je me dis que ce serait bien si on pouvait tous se regrouper sur Internet dans le seul et même but d'envoyer ces gens au tribunal. Peut être qu'en nous regroupant nous serions plus forts et peut être aussi aurions nous la chance de gagner devant un tribunal. Mais je ne suis pas douée pour ce genre de choses. Il faudrait que quelqu'un qui ait des connaissances juridiques puissent nous orienter vers la procédure à suivre. Seriez vous nombreux et prêts à rejoindre un groupe comme celui-ci ? [fluo] Il y aurait il quelqu'un qui serait prêt juridiquement à nous soutenir dans cette démarche ? Quelqu'un qui serait prêt à s'investir jusqu'au bout auprès du tribunal ? Car il faut que cela cesse, il faut à tout prix que cette entreprise s'écroule ! S'il vous plait, répondez moi, j'en serais très heureuse. SURTOUT NE VOUS LAISSEZ PLUS AVOIR. J'attends vos réponses. Cordialement

Par **karine**, le **21/02/2011 à 08:57**

Bonjour, moi aussi j'ai reçu un avis de gains de 10000 euros de la part d'Alice avantages. Il s'agit d'une bande d'escrocs qui font miroiter des gains à des pauvres gens, pour avoir des commandes, bien entendu, on ne gagne rien, à part l'amère expérience qu'il faut savoir apprendre à lire entre les lignes.

Je trouve que ces gens-là devraient dormir en prison depuis longtemps, on devrait les condamner à payer tous ceux qu'ils escroquent!

C'est dommage qu'il faille encore sortir de l'argent pour payer un avocat sans certitude de gagner devant la justice, ils le savent bien que les démarches sont difficiles et onéreuses, c'est pour ça que ça marche et qu'ils sont impunis!

Quand est-ce qu'un avocat se battra pour nous consommateurs?

Par **Marion2**, le **21/02/2011 à 09:33**

Lisez bien tous les documents envoyés par Alice et vous constaterez que vous n'avez rien gagné, que c'est simplement de la pub.

Comme il est indiqué dans ce topic, plusieurs personnes ont déposé plainte contre Alice, toutes ont été déboutées et condamnées à verser des dommages et intérêts à ALICE.

Par **gravona**, le **22/02/2011** à **20:50**

et les chèques des commandes encaissées sans que personne ne reçoive de colis alors la ils ne seront pas condamner . de toutes manières au tribunal de Nice tout le monde doit arranger ses affaires avec Alice avantages , a elle est belle la justice .

Par **Marion2**, le **22/02/2011** à **21:23**

Ne mélangez pas tout SVP !!!

Il y a 2 choses différentes :

D'une part il y a cette histoire de chèque de 10000€ où il inutile d'ester en justice .

D'autre part, il y a les commandes passées, réglées et que vous n'avez jamais reçues.

Dans ce 2e cas, oui, vous pouvez déposer plainte et vous aurez gain de cause

Pour les 10000€, c'est le Tribunal de Nice qu'il faut saisir afin d'éviter une incompétence territoriale et que le procès soit reporté.

[citation]**les chèques des commandes encaissées sans que personne ne reçoive de colis alors la ils ne seront pas condamner** [/citation]

C'est vous qui le dites monsieur, on a toujours parlé du chèque de 10000€. Pour les commandes passées, payées et non reçues il a toujours été dit que vous pouviez sans crainte déposer plainte. Relisez le topic.

Par **kloipatre**, le **25/02/2011** à **12:11**

depuis maintenant juillet 2010 alicia avantage m' envoit des courrier me disant que j'ai gagner 10000euro .j'ai du commander 2 articles qu ils ont bien sur debiter sur ma carte bleu et jai jamais reçu l'argent promis.

Par **papaarpa**, le **25/02/2011** à **14:05**

Bonjour

comme vous l'indiquez j'ai moi aussi des courriers réguliers d'alices avantages mais plus graves suite à deux commande non seulement le chèque promet avec moult détails assurant que je suis le seul et unique bénéficiaire n'est pas arrivé mais mes commandes ne sont pas livrées sous prétexte de rupture de stock en tous les cas il doivent avoir un sacré stock de chèques car ils ont gardé les miens.

Je me propose donc de faire appel à que choisir chez qui je suis abonnès.

Qu'en pensez vous?
cordialement

Par **Marion2**, le **25/02/2011** à **16:06**

Non, déposez un plainte pour commandse réglées et non livrées.

[s]papaarpa[/s]

Relisez correctement les papiers envoyés par Alice et vous vous rendrez compte que vous n'avez rien gagné. C'est juste une PUB et c'est expliqué.

C'est la raison pour laquelle Alice n'a jamais pu être condamnée pour ces 10000€.

Par **fanny71**, le **27/02/2011** à **20:26**

bonjour a tous,
je voulais simplement vous remercier car grâce a vos commentaire j'ai éviter de tomber dans le panneau.
avant d'envoyer ma commande a alice avantage pour les 10000 euro j'ai voulu me renseigner sur le net, et vos commentaires mon ouvert les yeux a temps car je croyais vraiment que j'allai gagné ces 10000 avec des petit projet heureusement que j'ai u cette idée de me renseigner.
mercis a vous

Par **sab35**, le **01/03/2011** à **17:16**

bonjour moi aussi jai reçu plein de lettres d alice avantage en me disent que je suis la gagnante de 10000 euro et j ai fait des commende comme une inbecille et comme tout le monde j ai pas recus le cheque il on commencer a menvoyer les lettres fin 2010 et encor a ce jour mars 2011 toute les semaine il menvoyer des lettres sa commence a ettre pesent comment faire contre eux merci a bientot

Par **marie972**, le **02/03/2011** à **09:23**

bonjour moi oci jai reçu des lettres de alices avantage disant que jetais la grande gagnante 2010/2011 jai marche dans leur jeu et je nai toujours pa reçu leur cheque

Par **krikounai**, le **02/03/2011** à **20:27**

Bonsoir,

j'ai lu avec attention l'ensemble des témoignages et des réactions des uns et d'autres.

Très enrichissant... pour ma part je suis aux débuts de mon expérience avec Alice Avantages, je collectionne depuis le 24 janvier 2011 les courriers commerciaux de cette société, qui sont habilement rédigés et tous respectueux du droit (mention d'un règlement et rappels d'un jeu soumis à aléa)... sauf un courrier reçu en premier de toute la série.

Ce courrier en date du 24 janvier 2011, stipule clairement qu'il ne s'agit pas d'un jeu, mais un courrier administratif (ainsi que sur l'enveloppe).

Après avoir scrupuleusement lu et relu ce courrier et par des tiers, il n'est fait aucune mention à un règlement de jeu, ni joint à l'envoi du présent courrier...

j'ai respecté les conditions administratives pour obtenir ce règlement...

Par comparaison les 3 courriers suivants, mentionnent et joignent tous un règlement. (je me répète un peu)

Précautionneux, j'ai numérisé l'ensemble du contenu de l'enveloppe reçu et les éléments dument instruits avant leur envoi.

Le 10 février 2011, le chèque de la commande obligatoire pour obtenir le règlement a été encaissé.

Nous arrivons donc à trois semaines du traitement du gain, est-il temps que je réclame les articles commandés et le gain ? simplement me manifester pour connaître l'avancement de leur traitement ? dois-je des maintenant me faire conseiller ?

Je vous serais reconnaissant de m'éclairer sur la bonne attitude à tenir.

Merci par avance pour vos réponses

Sincères Salutations

Par **catheyes974**, le **03/03/2011** à **07:44**

bonjour à tous

hier en ouvrant ma boîte aux lettres, j'ai reçu un courrier d'AA me disant que j'étais la seule gagnante certifiée de la somme de 10.000 euros document intitulé "lettre spéciale de paiement" avec écrit "documents officiels" et cacheté "comité de direction officielle" avec ça j'ai reçu un "certificat de gain" à mon nom (écrit dessus mlle... de qui est déclarée gagnante d'un chèque garanti définitivement gagné", certifié exact par huissier de justice de la commission dater et signé (imprimer)) j'ai aussi reçu deux autres documents un avec ma photo à coller dessus une fois que j'aurai u mon soit disant chèque et à renvoyer avec écrit dessus "c'est une preuve officielle. mais attention vous devez répondre dans les délais" avec un

cachet et aussi écrit "documents officiels" et enfin l'autre document intitulé "votre avis formel de paiement" disant ke je suis la seule gagnante certifiée de 10.000 euros, et écrit aussi "cette avis de paiement des 10.000 euros à votre nom mlle... , constitue la preuve formelle que la somme de 10.000 euros doit vous être alors obligatoirement versée dès aujourd'hui par chèque bancaire".

Tt sa à renvoyer sous max 9 jours avec ou ss commande.

Kan pensez-vous? pr ceux qui on reçu des courrier de leurs part, vous avez reçu le même courrier?

Par **DEVINE**, le **07/03/2011** à **09:06**

BONJOUR,

Moi j' ai bien reçu ce courrier, et franchement nous n' avons pas répondu à celui-ci pour cause, que nous n' avons jamais participer à ce genre de jeu.

Alors avant de répondre à ce genre de courrier sous l' effet de petit dollars au dessus de votre tête essayez d' abord de réfléchir au fait que vous n' ayez jamais participer à ce jeux.

Par ailleurs, un petit conseil;

quand vous recevez ce genre de courrier dans votre boîte, faites comme moi déchirez là et jetez la à la poubelle. C' est tout!!!faites court quoi!!!!

Par **capriskype**, le **08/03/2011** à **13:58**

En réponse à LUDOVIC_DU 91...

Et oui , moi à ce jour, j'ai renvoyé un article à ALICE AVANTAGES...et j'en attends TJS le REMBOURSEMENT...ça fait plus de 4 semaines !!!Impossible de les appeler... ils vous demandent votre nom...prénom...(sur un n° bien entendu taxé)et on vous dit qu'on vous rappellera sous 24 à 48H.... arnaque !!!

Moi j'ai laissé 2 messages et je n'ai toujours pas eu de coup de téléphone de leur part...

REGROUPONS-NOUS ET FAISONS CROULER CETTE SOCIETE....QUI A MON IDEE....N'EN EST PAS UNE.....ET SURTOUT...LOIN D'ETRE SERIEUSE.. ...AU FAIT MOI AUSSI J'AI GAGANE 10 000 EUROS....MAIS TOUTE REPONSE NON ACCOMPAGNEE D'UNE COMMANDE SE VERRA REFUSEE....

PAR PITIE..REPONDEZ-MOI....ENSEMBLE ON VA BIEN Y ARRIVER...

Par **cat**, le **10/03/2011** à **13:30**

oui moi g bien reçu comme toi le 7 mars un document qui me di que c une attestation de remise de cheque a mon nom g renvoyer mon coupon reponse avec mon bordereau d envoiet je c est pas si j ai gagner g meme le numero de police du cheque et son numero merci pour toutes reponses

Par **Majestic**, le **14/03/2011** à **11:43**

Bonjour, à tous

Je viens de lire toute vos remarques sur la société Alice Advantage.

J'ai moi même reçu ces courriers plusieurs fois dans le mois.
Je suis allez faire un tour sur leur site et cela et très édifiant à lire.

Il on bien trouver le moyen de dupé les gens avec la complicité de nos lois Française

Voici le lien direct allez faire un petit tour cela vaux le détour

<http://www.alice-avantages.fr/justice/index.html>

Je vous conseil une seule chose ne participé pas au jeux ne commander rien , et ne porté pas plainte si vous avez pas d'argent devant vous pour payer la procédure et les dommages que Alice Advantage demande et obtient en plus .

Le comble du comble vous faire croire que vous avez gagner mais en vérité Non !
c'est une belle duperie à la barbe de la justice Française.

Ne vous laisser pas avoir , utilisé internet si vous avez des doutes cela vous sera très utile
,pour évité les arnaques

PS/ Les choses trop belle , ou vous avez rien demandez sont dans 85 % des cas des arnaques

Par **babou**, le **14/03/2011** à **14:00**

J'ai aussi participé à cette loterie, arnaque, c'est sûr, ben, ça coûtait le prix d'un timbre. Là j'ai reçu le dernier courrier qui demande de renvoyer LE FORMULAIRE D'OBTENTION DE PRIX / BON DE COMMANDE. J'ai gardé tous les courriers depuis le début, je ne retrouve pas, ne vois pas ce formulaire.

Quelqu'un a-t-il eu ce même courrier "règlement complet du jeu" ?

Merci de vos réponses

Par **lilou2880**, le **14/03/2011** à **15:08**

Bonjour à tous et à toutes,

Je suis abasourdi par ce que je lis de vos commentaires ! j'ai reçu ce matin un courrier de cette société qui me dise : "vous êtes le gagnant des 10000 euros !" mais étant très méfiante de nature , j'ai lu et relu ce chiffon, et je me rend compte qu'il faut commander ?!!!! On va où là ???? de plus , si on lit bien , c'est dit : envois du règlement sous 48 h....effectivement je

suppose qu'ils vous envois le règlement du jeu pas le chèque lol
Et pour finir et là j'avoue que c'est très fort , il est écrit que le jeux est soumis à un contrôle d'huissier..... je rigole !!!!!!! comment s'appel cet huissier ??? il n'y est figurer nul part !!!! et le règlement, il a fallu aller sur le site ; très bien mais en attendant les personnes qui n'ont pas internet, ils font comment ???

Donc en définitif, j'appel ca de l'ARNAQUE complet !!!

Je souhaite bon courage à tous le monde et surtout ne baisser pas les bras face à eux car au final ils gagneront une fois de plus !!!

Bisous à tous le monde

ps : j'ai une belle cheminée qui se fera un plaisir de brûler ce tissu de mensonge

Par **lilou2880**, le **14/03/2011** à **15:11**

bonjour, en réponse à ta question, le règlement du jeu est sur leur site pas dans le courrier n'envoi surtout rien c'est une pure arnaque biz

Par **JOB0**, le **14/03/2011** à **18:39**

Je vous invite tous à transmettre votre dossier à la DGCCRF (repression des fraudes) + associations de consommateurs. Vivement l'action de groupe pour couler ce type de boîte.

Par **opaque**, le **29/03/2011** à **03:01**

merçi, a toutes les personnes qui témoigne pour dénoncer cette grosse arnaque d'alice avantages.

compte tenu de tout les dires que vous aportez ils n'aurons aucun avantage financier de ma part ; ce sont de vrais salaud

milles merçi a vous tous car j'ai failli tomber dans le panaud et vu ma santé financiere je me serai encore plus enfoncer.

bye bye les amis

Par **orchidee11**, le **03/04/2011** à **13:04**

Bonjour,

j'ai reçu, hier, un courrier de la part d'AA, j'ai fait des recherches sur internet et je suis tomber sur vos messages...

je vous dis exactement ce qui est écrit:

Page1

Mlle "MON NOM" le règlement de 10000 euros envoyés à votre adresse que la direction m'a demandé de vous envoyer est prêt.

C'est un avis définitif de remise prioritaire "Avis d'attribution 2011"...

1. Montant garanti du chèque de 10000 euros
2. Résultats définitifs du pré-tirage: GAGNANT FORMELLEMENT IDENTIFIE (c'est écrit en rouge)
3. Unique personne pouvant réclamer le chèque au moyen du n° d'identification ci-contre : (il y a mon nom) est bien l'unique personne concernée
4. Pour que je puisse procéder à l'envoi du Chèque de 10000 euros vous n'avez qu'une simple formalité à remplir: nous retourner les documents attendus signés (c'est en rouge)

Suivez les instructions ci-jointes pour le recevoir. C'est Impératif! (écrit en rouge)

2 options:

1. Il est donc formellement établi, Mlle (Mon nom), que le règlement de 10000 euros envoyés à votre adresse vous sera bel et bien envoyé à l'adresse ci-dessus dès réception (souligné) de votre commande quel que soit le montant (option1). Toutes nos félicitations!
2. Je m'engage personnellement Mlle (Mon nom) à établir le chèque à votre Nom sous 48 heures si vous nous retournez l'Acte Bancaire de réclamation 2011 (souligné) comportant tous les éléments requis pour ce prix dans les délais réglementaires (vois documents ci-joint).

Confirmations Définitives:

Dossier suivi et contrôlé par M. Edouard VALENTIN

Situation du dossier:

Validé et Confirmé.

en bas: Important: Ce courrier nécessite une Réponse-C'est indispensable!

Dans le cas contraire, nous serons dans l'obligation de suspendre définitivement l'envoi du prochain règlement prévu à votre profit! (cadre rouge)

Par **orchidee11**, le **03/04/2011** à **13:29**

Page 2

PROCÉDURE D'ENVOI DE RÈGLEMENT A RESPECTER

1. Montant garanti par le règlement :
10000 euros
2. Concerne le dossier Rèf:
REGL.

Formulaire Officiel 2011-GAGN

Lisez attentivement les clauses obligatoires (écrit en rouge encadré en rouge)

CLAUSES OBLIGATOIRES

En respectant les points suivants vous avez l'assurance de recevoir le règlement de 10000 euros envoyés à votre adresse sous pli scellé au plus vite! (souligné)

1. EFFECTUEZ UNE COMMANDE:

Ce règlement précis ne peut-être envoyé que (qui souligné), suite à une commande car nous devons le joindre à votre colis OUI (en rouge) X

2. RETOURNEZ VOTRE ACTE BANCAIRE DE RÉCLAMATION 2011:

Découpez et collez votre Talon d'Envoi Garanti & Confirmé qui se trouve sur l'Extrait des Règlements par Chèques Prévus et Effectués joint
Complétez, datez et signez OUI (en rouge) X

3. RESPECTEZ LES DÉLAIS:

Votre réponse est attendue sous 9 jours maximum OUI (en rouge) X

(à gauche) DOCUMENT STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Toutes les informations portées sur ces documents Officiels ont fait l'objet de contrôles répondant en tous au modalités d'Envoi en vigueur.

Il est à conserver jusqu'à réception de votre règlement garanti sous contrôle d'un huissier de justice.

(à droite) Ce règlement est Bien pour VOUS§

10000 euros envoyés à votre adresse (Edouard Valentin Responsable du service financier)

ATTESTATION DE GARANTI D'ENVOI

Je soussignée Mme Helena ROBERT, en ma qualité de Directrice générale, certifie que la présente Attestation vous est dédicrée à titre Exclusif afin de vous garantir les droits acquis sur le règlement à vous remettre tel que défini dans le présent Avis Définitif de Remise Prioritaire.

J'atteste aussi que toutes les mentions portées sur les présents documents sont conformes et authentiques.

Dès réception de votre commande autorisant ledit envoi, nous nous engageons

expressément à procéder à l'envoi de ce règlement soit " 10000 euros envoyés à votre adresse", sous contrôle d'un Huissier de justice conformément au Clauses Administratives Obligatoires en vigueur.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Avec tous mes compliments!

ENVOI GARANTI DE 10000 euros ENVOYÉS A VOTRE ADRESSE RÉF/RÈGLEMENT

Attestation établie sous le contrôle de: Mme Helene Robert

En qualité de : Directrice Générale

Visa: Signature

Par **orchidee11**, le **03/04/2011 à 13:43**

vous en pensez quoi de cette lettre???

vous dites que c'est un tirage au sort sans obligation d'achat alors que passer une commande est une clause obligatoire !!!???

Par **Marion2**, le **03/04/2011 à 14:38**

Il est notifié également, que cet envoi est fait à titre publicitaire et que ce n'est qu'un jeu... C'est pour cette phrase que les nombreuses personnes ont assignés Alice devant le Tribunal ont été déboutées et condamnées à verser des dommags et intérêts à dite société. Les juges ont estimé qu'Alice avait prévenu les personnes qui recevraient ce courrier que ce n'était qu'un jeu.

Par **Anne**, le **05/04/2011 à 23:05**

Bonjours à tous et à toutes. Je suis aussi victime de ces messieurs de Alice aventage. J'ai reçu la première lettre qui m'as indiqué les mêmes choses que vous. J'avais regarder sur l'internet mais makheureusement je suis tombé sur leur site et j'ai fait confiance après un moment de doute. Une amie m'a dit que ça ne me coute rien de commander un article de moins de vingt euros. Je l'ai fait en croyant que j'allais gagner 10000 euros dans une semaine au plutard. Je n'ai pas de ressource mais j'ai quand même j'ai racler les 35 euros qui m'est resté de mon découvert pour faire la commande le 24 mars. Je n'ai pas encore eu ma commande et deux autres lettres envoyées le 22 et 28 mars me réclament encore les commandes. Mon soucis es que j'ai fait le paiement avec ma carte bancaire. J'ai voulu acheté un sandwich pour 2,53 euros aujourd'hui le paiement a été refusé donc je ne sais pas comment faire. Je suis sçure que ces gens nous lisent aussi donc je leur demande

simplement que je suis plus pauvre qu'un rat d'église et s'ils me voient c'est eux qui vont m'aider donc qu'ils me fassent grâce et ne me commulent pas de dettes. Merci pour vos témoignages. Je suis très contente de tomber sur cette discussion. Merci à chacun d'avance pour vos conseils.

Par **david**, le **09/04/2011** à **11:21**

bonjour pour ce qui est le jeux d'alice, ces gens sont des menteurs, j'ai bien lu le courrier j'étais désigné gagnant j'ai rien reçu un jour je passerai chez eux les récupérer je suis SDF je vie dans la rue, j'aime pas trop que l'ont se foute de moi surtout dans la misère, c'est des gens qui mérite une correction, j'aurais cette argent promis, par la violence et la contrainte si il le faut, et si je me retrouve devant les juge pour cela, je serai heureux d'être condamnée pour des malfrat, se qui me donnera encore plus de bien être dans mes action pour ma survie au sein d'un système vicieux et corrompu

Par **VALLERO**, le **12/04/2011** à **16:16**

BONJOURS MOI AUSSIE J AI EU LE MEME COURIER J AI FAIT UNE COMMANDE QUI A ETES PRELEVER SUR MON COMPTE ET TOUJOURS RIEN DANS QUELQUE JOURS JE LES ATAQUERAI EN JUSTICE

Par **pieblan**, le **15/04/2011** à **12:49**

bjr je suis moi aussi gagnant de 10.000euros j'ai passer commande j'ai reception du resultat et cela fait 3 semaines que j'attends mon cheque je leur est envoyé un RADR toujours en attente le delai pour reception de mon cheque etait aujourd'hui 15/04/2011 ou au plus tard le 16/04/2011 travaillant a la nouvelle république du centre comme correspondant j'informe mes collegues { UFC que choisir } ainsi que celui de {60 millions de consommateurs} qui vont leur faire une superbe pub a cette soi disante societe vous pouvez des maintenant leur envoyer votre cas

Par **amiens080**, le **21/04/2011** à **15:49**

bonjour j'ai effectuée plusieurs commandes et je n'ai toujours pas les articles de plus je vous ai joint les moyens de règlement donc pourquoi en plus vous me dites gagnant de 10.000€ et cela depuis déjà 3 mois alors soyez gentil et répondez moi

Par **GABY131**, le **23/04/2011** à **00:58**

Bonjour, voila je suis aller sur le site alicé avantage car une amie m'avai parler qui faisait des produits de beauté,et le problemement c'est que j'ai commandé un article et c'est apres avoir payer mon article que j'ai remarqué cette petite étoile qui dit que tous les articles marqués d'une étoile sont des promotion et ne peuvent etre vendu que en lot et avec un article bien etre et santé 100% naturel.L'encaissement a été fait le 11/04 et jusqu'a se jour je n'est rien reçu. Comme je n'est pas commandé d'atricle bien etre et santé ,pourquoi on t'il quand meme encaisser ma commande? Qu'elle démarche je puisse faire pour résoudre mon problemement et me faire rembourser.Par contre je précise que je ne me suis pas inscrit a leur jeu concour car je savais qu'il y avait un truc pas net derriere, merci

Par **luclebon**, le **02/05/2011 à 12:24**

comment faire pour porter plainte contre mme helena robert soie disant directrice generale et m edouard valentin responsable du service financier nous devront tous porte plaint ensemble avec julien courbet il faut dire le mon de ces gent car il nous prene pour des con

Par **luclebon**, le **02/05/2011 à 12:46**

on les aura

Par **benammaranis**, le **11/05/2011 à 17:07**

bjr alors moi aussi j'ai recue ces lettres en disant que j'ai gagnier 10.000euro mais la problème ce qu'ils dises que je suis l'unique et seul gagniant et moi comme un kon j'ai passer des commandes 5 fois et la dernière ca fais 2 moins que j'ai passer et jusqu'a maintenant j'ai pas recue ma commande est ce qu'il ya une solution pour se faire rembourcer et les attaquer a la justice j'ai concerver tous les lettres et c'est marquer noir sur blanc que je suis le seul et unique gagniant et que ca c'est fais sous la présance d'un huisier j'aimerais bien avoire une solution pour les attaquer sachant que je suis handicapé qui vie entre l'hopitale et l'appartement qui n'est meme pas adapter a mon fouteille roulant et que je sort plus de chez moi sauf quand l'embulance elle vient me chercher pour aller a l'hopitale et en plus je vie avec une petite prestation de la CAF de 213 euro par moint...
mercie de votres aides...

Par **tolim**, le **24/05/2011 à 10:48**

bonjour même histoire que les autres personnes sauf que depuis tout ce temps, je n'ai toujours pas reçu mes 2 commandes.
mon premier chèque date du 14 mars 2011 d'un montant de 29.89 euros et le deuxième chèque date du 05 avril 2011 d'un montant de 44.34 euros. surtout que les chèques ont bien été encaissé.
les 10000 euros je m'en fou mais je voudrais bien avoir mes articles que j'ai commandé merci.

cela fait déjà presque 2 mois que j'attend.
alors veuillez bien vouloir me les envoyer, c'est quand même une somme de 74.23 euros.

Merci d'avance.

Par **alex**, le **05/06/2011** à **17:16**

Moi aussi je suis une victime qui croyait en cette société, mais je me suis fait avoir comme beaucoup de personnes. Depuis septembre 2009 que cette modite société m'annonce à chaque fois que j'étais l'unique gagnant donc j'ai cru tout ce quelle me disait comme un idio et voila le résultatt aujourd'hui. je n'ai pas de leur nouvelle cela fait déjà plus de deux mois. En plus elle m'as claqué la porte avec mon chèque et ma commande qui n'a toujour pas été livré je ne sais pas quoi faire je suis désespéré comme vous aussi puisse qu'on est des victimes de cette modite société. Si vous avez une solution alors fais-moi savoir. Voici mes coordonnées: marthial.971@hotmail.fr

Par **danna bracke**, le **30/06/2011** à **09:13**

j ai le MEME PROBLEME QUE TOUT LE MONDE MAIS SUR LES CONSEILS D UN AVOCAT J AI ENVOYER UNE LETTRE RECOMMANDE QUI MAI REVENU CETTE SEMAINE MOTIF BOITE NON IDENTIFIABLE QUOI FAIRE?MERCI

Par **claudea**, le **13/07/2011** à **15:29**

Ma commande a été faite par courrier le 23.03.2011. J'ai laissé 7 réclamations sur leur site. Nous sommes le 13.07.2011 et je n'ai toujours pas reçu ma commande. Ils ont pourtant encaissé mon chèque rapidement. Pourquoi ne livrent-ils pas leurs clients??? Quel recours avons-nous? Peut-on espérer un remboursement ? Quelle démarche faut-il engager ?

Par **danna bracke**, le **13/07/2011** à **17:24**

bonjour ci on veut tous porter plainte il faut se depecher car mon avocat vient de me signaler que alicia avantage etait en liquidation judiciaire et il faut portait plainte auprès du procureur de la republique pour escroquerie

Par **claudea**, le **01/08/2011** à **13:48**

claudea / Lorraine 1er août 2011

J'ai commandé un article par courrier le 23.03.2011.

J'ai joint un chèque pour le règlement. Ce chèque a été encaissé.

Je n'ai toujours pas reçu l'article commandé. J'ai pourtant envoyé 8 réclamations restées lettres mortes.

Je n'attends rien de la loterie..... La moindre des choses c'est que la société Alice Avantages tienne ses engagements sur le plan commercial :

commande payée + commande livrée

Quand l'engagement n'est pas tenu, il s'agit de VOL !!! et d' ESCROQUERIE !!

Si Alice Avantages est en liquidation judiciaire, le liquidateur devra tenir compte de l'argent perçu par la société sans qu'il y ait de contrepartie commerciale.

De nombreuses commandes n'ont pas été livrées. Il faudra faire un inventaire et la liste sera longue !!!

J'attends un dénouement rapide

Les plaintes et les Avocats devraient faire avancer les dossiers....

Par **tichacha**, le **08/08/2011** à **12:09**

Bonjour tout le monde,

Moi aussi je me suis faite arnaquer 2 commandes encaissées mais pas reçues.

Comment faut-il faire?

Pouvez vous m'aider?

Moi je suis étudiante et les 2 chèques ont une valeur cumulée de plus de 52€. Bien sur je ne croyais pas non plus a la loterie et ce n'est pas uniquement 10 000€ pour ma part comme certaine ont eu c'était beaucoup élevé.

Depuis je suis harcelée par d'autres entreprises du meme genre et je ne sais pas comment arreter cet engrenage !!

Mon banquier m'a dit qu'il n'y avait rien a faire et que c'était tamps.

Donc si quelqu'un a une solution je prends

Merci

Par **tichacha**, le **08/08/2011** à **13:53**

Bonjour,

En relisant tous les messages, certaines personnes conseillent de porter plainte pour les gens

dans mon cas (commandes payées mais non délivrées) mais avant de porter plainte je voulais savoir comment prouver cela car ma commande a été payée par chèque mais je n'ai pas d'autres preuves que mon relevé de compte avec le numéro des chèques débités.

Je n'y connais rien en droit.

Et pour ma part je n'ai même pas reçu de courrier pour une rupture de stocks

Par **claudea**, le **11/08/2011 à 18:56**

Nous sommes le 11 août 2011.

Mes réclamations n'aboutissent pas.

Connaissez-vous un interlocuteur fiable ? une adresse mail ?

C'est vrai que de nombreuses sociétés jouent à ce petit jeu depuis plusieurs mois.

Pourquoi les laisse-t-on faire ?

Il y a de nombreuses plaintes manifestes.

Les personnes qui ont passé une ou des commandes doivent obtenir satisfaction.

Qui va se charger du dossier ?

Julien Courbet ?

claudea Lorraine

Par **tichacha**, le **11/08/2011 à 20:55**

bonjour claudea,

malheureusement il n'y a plus rien à faire

j'ai appris il y a quelques jours que [fluo]la société a fermé[/fluo]

moi aussi je me suis bien faite avoir mais c'est trop tard désolée sincèrement

voici la seule réponse que je puisse donner (on m'a dit qu'[fluo]il ne fallait pas espérer se faire rembourser[/fluo] d'après une source très fiable : le réseau anti arnaque)

Par **claudea**, le **06/09/2011 à 18:12**

C'est vraiment incompréhensible que cette société ait pu encaisser tant d'€ en toute liberté! Je suis outrée !

Claudea Lorraine

Par **tichacha**, le **07/09/2011** à **09:13**

eh oui clauda je suis bien d'accord avec vous mais malheureusement il n'y a plus de société et je trouve incompréhensible que des sociétés comme celle là ne soient pas plus contrôlée

j'espère que votre préjudice n'était pas trop important

cordialement

Par **clauda**, le **07/09/2011** à **09:37**

Mon préjudice est de 55,99 €. pas important ! mais ça fait râler !

J'y ai cru ! Dommage !!!

J'aimerais bien connaître le fin mot de cette histoire

Par **tichacha**, le **07/09/2011** à **10:15**

Pour avoir des infos moi j'ai envoyé un mail à Pascal TONNERRE, Président du Réseau anti-arnaques

Voici le contenu de la pièce jointe à sa réponse :

"Le tribunal de commerce de Nice a prononcé - le 14 avril 2011 - la liquidation judiciaire de la SARL ALICE AVANTAGES (connue notamment pour ses catalogues Alice Avantages et Propre et Pratique).

Dès le mois de février 2009, le Réseau anti-arnaques avait tiré la sonnette d'alarme après lecture des chiffres comptables de cette société : une perte de 344 556 € pour un chiffre d'affaires de 878 664 € au 31 décembre 2007. Il s'interrogeait sur le potentiel financier permettant de régler le chèque de 10 000 € promis lors d'une loterie commerciale.

Du reste, les chiffres arrêtés au 30 septembre 2009 avaient confirmé cette inquiétude : une perte de 666 636 € pour un chiffre d'affaires de 4 947 116 €, à comparer avec le montant du capital social de la société qui est de 10 000 €...

Bien évidemment, Adrian TUDOR - gérant d'ALICE AVANTAGES - avait usé en juillet 2009 d'un droit de réponse pour contester cette analyse.

Aujourd'hui, les clients d'ALICE AVANTAGES n'ont plus que leurs yeux pour pleurer. Compte tenu de l'ampleur du gouffre financier, ils n'ont aucun espoir de récupérer leur mise."

INFO-ALERTE N° 438 – 23 avril 2011

Pour plus d'infos consultez le site www.arnaques-infos.org ou par mail contact@arnaques-infos.org

Par **claudea**, le **07/09/2011 à 10:37**

merci à tichacha (Calvados) pour ces informations.

Par **dede90**, le **12/10/2011 à 13:00**

bonjour,

et bien moi aussi j'ai eu un problème avec Alice Advantage : envoyé un chèque de 50.79€ et rien reçu en retour en avril 2011

j'ai pu avoir les coordonnées du mandataire judiciaires qui s'occupe de la liquidation de Alice Advantage : il faut lui envoyer un courrier avec accusé de réception car il collecte l'ensemble des réclamations pour qu'il puisse donner suite a cette affaire, bien sure le dossier Alice Advantage est irrécouvrable : mais il faut que le dossier passe au procureur de la république : c'est ce que j'ai fait : je vous donne l'adresse de la société qui s'occupe de Alice Advantage

Maître Jean-Patrick FUNEL

S.C.P. TADDEI - FUNEL

54, rue Gioffredo

06000 NICE

Par **tichacha**, le **12/10/2011 à 13:15**

bonjour dede,

a quoi cela va t il servir ? Personnellement je n'ai pas envie de payer d'avantage pour cette société donc si cela ne m'apporte rien je ne vois pas l'interet